



Fontenay - Saint - Père



En fil des jours

S o m m a i r e

Édito	3	CCAS	14	Comité des fêtes	28
Extraits des Conseils Municipaux	4	Vie scolaire	16	Fête de la Saint Denis	29
Informez-vous grâce à la Newsletter	6	La nouvelle équipe enseignante	17	1 ^{er} Téléthon	30
PLU	7	Résultats du lâcher de ballons	17	Le 16 ^e Salon Artistique	31
Assainissement	7	Les Ateliers péri-éducatifs	18	Blues sur Seine	31
Le Budget 2016	8	Centre de loisirs	18	Le Marché	32
Échanges avec M. Tautou	9	Amicale des Anciens Combattants	19	PNRVF	32
Infos impôts !	9	ADJ	24	Embellissement	33
Bilan des projets Objectifs 2017	10	Fontenay Amitiés	25	Villes et Villages Fleuris	33
Nouvelle gestion du cimetière	11	AS Fontenay-Saint-Père	26	Au coeur de la ruche...	34
Urbanisme	12	Les Jazzies	26	Agenda	36
Monographie de Fontenay-St-Père	13	Propriétaires et Chasseurs	27	Adresses et Téléphones Utiles	40
Élections 2017	13	APEF	27		
Carnet	13	La Fontenoise	28		

Bonjour à tous
Notre chat-reporter est de retour.
« Chers lecteurs,
Heureux de vous retrouver pour vous résumer quelques faits marquants de l'année dans notre village. Voyez un peu :
- les fêtes... des voisins, de l'école, du périscolaire, de la musique, du 14 juillet, de la Saint-Denis, de la Citrouille, du CCAS, de Noël... ont réjoui petits et grands.
- les rencontres sportives (pétanque, football, belote... etc.), culturelles (théâtre en septembre, Blues en novembre...) sont toujours des rendez-vous attendus et appréciés de tous.
- les voyages des plus anciens sur la Seine, des plus jeunes au pays basque ont ouvert d'autres horizons.
Sans oublier la traditionnelle Foire à tout réputée dans toute la région et le marché du vendredi à ne surtout pas oublier.

Mais je ronronne déjà au plaisir de vous parler des nouveautés de l'année 2016 qui ont contribué au rayonnement du village :

Au printemps, la totale rénovation des courts de tennis a ravi les amateurs de ce sport ; fin août, « Fontenay a fait son cinéma » avec une projection en plein air, qui a remporté un franc succès.

Deux fiertés pour le village : d'abord, l'obtention d'un premier pétale au concours départemental Villes et Villages fleuris avec surtout l'attribution du prix « *coup de cœur du jury* ». Et début décembre, la réussite de notre 1^{er} Téléthon avec 1 000 km cumulés parcourus par les 116 participants dans une ambiance conviviale, sous le signe de la générosité et de la solidarité.

Et puis, chers lecteurs, un dernier scoop Fontenaisien : Une toute nouvelle Compagnie théâtrale répondant au très joli nom des « *Chaparleurs* » est née à Fontenay.
Vous imaginez comme chat me touche! »





Édito

Chers amis,

L'année 2016 aura encore été une année difficile et éprouvante pour notre pays. Plus que jamais, nous travaillons tous ensemble pour que la vie dans notre village soit agréable en conciliant développement, préservation des espaces naturels et en accentuant nos efforts pour plus de services et de convivialité.

Malgré un contexte budgétaire de plus en plus compliqué avec la baisse des dotations de l'état, nous avons décidé d'œuvrer sans augmentation de la part communale d'imposition.

Nous continuons ainsi le développement de notre village avec de multiples travaux (isolation de l'école maternelle, entretien des bâtiments et des éléments du patrimoine, réfection des tennis...). Nous modernisons le fonctionnement avec l'évolution du parc informatique de la mairie et l'investissement dans différents outils (logiciel cimetière, gestion du périscolaire...). Mais surtout nous avons terminé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui a été voté au conseil communautaire de GPS&O le 15 décembre dernier et qui préfigure de l'évolution de notre village pour les années à venir aussi bien en matière d'urbanisme que d'un point de vue environnemental.

Cet environnement que nous continuons de préserver tout en améliorant notre cadre de vie, efforts récompensés dès notre première année de participation à la labellisation « Villes et Villages Fleuris » par l'obtention d'un premier pétale mais surtout par le prix « coup de cœur » du jury !

Cela passe également par la protection des milieux aquatiques avec la mise en place de l'assainissement collectif prévu par le schéma directeur d'assainissement au quartier de la Mairie et du Saussay.

Le service, avec en 2016 et compte tenu de l'état d'urgence que connaît notre pays, la mise en œuvre d'importantes mesures de sécurité pour encadrer les manifestations. La sécurité encore, avec la création du giratoire au carrefour de la Maison Blanche ; nous pouvons d'ailleurs remercier le département pour cette réalisation. Pour continuer ces efforts de service nous avons pour la première fois mis en place des emplois jeunes, une expérience réussie que nous renouvelerons l'année prochaine. Un service qui continue aussi avec tous les vendredis soir le marché qui a fêté son premier anniversaire.

Et comme c'était « l'Année des Premières Fois » nous pouvons tous nous féliciter de la richesse associative de notre village car l'ensemble des associations s'est regroupé autour de la commune et du Comité des fêtes pour organiser notre première participation au Téléthon. Bien sûr, tout cela ne se ferait pas sans l'effort et l'investissement de chacun, habitants et élus.

Je souhaite mettre à l'honneur l'ensemble du personnel communal qui œuvre chaque jour pour le bien-être de tous : la disponibilité des secrétaires pour répondre à vos questions et faciliter vos démarches, la présence attentive du personnel de service qui encadre vos enfants au périscolaire, les agents techniques qui entretiennent notre village, sans oublier les intervenants du péri-éducatif qui contribuent à l'épanouissement des enfants. Un grand merci à eux tous pour leur implication professionnelle.

À toutes et à tous au nom du Conseil Municipal et des Services Communaux une très belle année 2017 empreinte de bonheur et de joie.

Enfin, pour célébrer ensemble cette nouvelle année, je vous invite le 21 janvier 2017 à 10h30 à la maison Claude Delorme.

Bien à vous.
Thierry Jorel



Séance du 19 janvier 2016

Élaboration PLU – Débat sur les orientations du PADD

Monsieur le Maire rappelle en préambule aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27 novembre 2014, ils ont prescrit la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) valant élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et pour se faire ont désigné le Cabinet GENIN & SIMON, Architecture et Urbanisme, 6, rue du Perche à Paris 3^e arrondissement

L'article R 123-1 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L.123-1-3 du Code de l'Urbanisme, le PADD :

- définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLU.

Le diagnostic du territoire de la commune et l'analyse de l'état initial de l'environnement ont permis d'exprimer les enjeux sur lesquels le PADD est proposé.

Monsieur le Maire expose alors le Projet d'Aménagement et de développement durables (PADD) et invite le conseil municipal à débattre au fur et à mesure de l'exposé :

Définition du projet communal :

Préserver l'identité et la cohérence urbaine et paysagère du village, valoriser le caractère patrimonial du centre ancien, assurer le développement harmonieux et équilibré du village en limitant la consommation de l'espace naturel, favoriser le développement de l'activité économique et des équipements publics, développer les liaisons douces, préserver les espaces naturels et la qualité du site ainsi que sa biodiversité.

Orientations n° 1 : Maîtriser le développement modéré et harmonieux du village

- renforcer la cohérence urbaine du village et des hameaux
- favoriser la diversité du parc de logements
- maintenir et développer les équipements et les espaces publics
- améliorer les conditions de circulation, d'accessibilité, de stationnement, d'aménagement de réseaux
- aider au développement économique du village et préserver l'activité agricole et maraîchère

Orientations n° 2 : Préserver l'environnement rural et boisé, prendre en compte les trames vertes et bleues, la biodiversité des milieux naturels, les points de vue remarquables, la qualité du paysage

- maintenir la cohérence urbaine et paysagère et la qualité du cadre de vie par la préservation des milieux sensibles et la maîtrise de l'urbanisation
- préserver les zones d'intérêt écologique et assurer leur bonne fonctionnalité
- assurer la prévention contre les risques naturels et technologiques

Orientations n° 3 : Valoriser le patrimoine local et développer le maillage de circulations douces

Orientations n° 4 : Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain

Après avoir débattu durant l'exposé des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ci-annexé (PADD), Monsieur le Maire demande si d'autres interventions sont souhaitées et fait le constat qu'aucun élu ne souhaite prendre la parole. En conséquence et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

PREND ACTE de la tenue du débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le PADD. La délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Séance du 29 mars 2016

Compte Administratif 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Thierry JOREL, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice de l'année 2015 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Procédant au règlement définitif du budget 2015, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

BUDGET DE LA COMMUNE	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2014	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2015
Investissement	-45 887,41	0,00	211 447,65	165 560,24
Fonctionnement	439 726,40	0,00	26 173,11	465 899,51
TOTAL	393 838,99	0,00	237 620,76	631 459,75

- Approuve l'ensemble de la comptabilité soumis à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015, définitivement closes et les crédits annulés.

Vote des taux d'imposition 2016

réf : 2016 - 007

Monsieur le Maire expose qu'afin d'équilibrer le budget primitif 2016, il convient de voter les taux d'imposition pour obtenir le produit fiscal attendu.

Monsieur le Maire indique que la commission des finances a proposé dans le cadre de l'étude du budget 2016, de ne pas augmenter les taux communaux sur les taxes locales, désormais au nombre de trois (Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB)).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de voter les taux d'imposition 2016 en appliquant à chaque taux de référence 2015 un coefficient de variation proportionnellement de 1,000000.

C'est-à-dire sans augmentation des taux de référence.

Taxe d'habitation :

$$7,17 \% \times 1,000000 = 7,17 \%$$

$$2\,267\,000 \times 7,17 \% = 162\,544$$

Taxe Foncier bâti :

$$15,65 \% \times 1,000000 = 15,65 \%$$

$$1\,380\,000 \times 15,65 \% = 215\,970$$

Taxe Foncier non bâti :

$$66,84 \% \times 1,000000 = 66,84 \%$$

$$44\,300 \times 66,84 \% = 29\,610$$

Produit attendu : 408 124

Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Section de Fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 254 290,83 €
-Vote par chapitre la section de fonctionnement du Budget Primitif 2016 tant en dépenses qu'en recettes.
- Section d'Investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 831 505,77 €
-Vote par chapitre et par opérations d'équipement la section d'investissement du Budget Primitif 2016 tant en dépenses qu'en recettes.

Adoption des modifications simplifiées des statuts du Parc Naturel Régional du Vexin Français

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors de sa séance du 9 novembre 2015 le comité du Syndicat mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français a décidé la modification des articles 1-2-3-4-5-6-9 des statuts dudit syndicat en raison :

- de la réorganisation territoriale : les statuts actuels se réfèrent à des cantons et des communautés de communes qui n'existent plus,
- du rôle croissant des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) communautés de communes, d'agglomération et urbaines : elles structurent aujourd'hui le territoire du Parc d'une façon claire et opérationnelle et constituent, de ce fait, un relais à prendre plus fortement en compte. Il est donc proposé d'organiser l'élection des représentants des communes au Bureau sur la base de collègues communautaires (en remplacement de la structuration cantonale de ces collègues). Pour compléter ce mouvement et simplifier le mode de désignation des représentants au Bureau, il est proposé de traiter le « bloc communal » (c'est-à-dire les communes et les EPCI) comme un ensemble. Le nombre de délégués est ajusté pour augmenter la représentation des EPCI et faciliter une répartition territoriale équitable. Ce qui porte à 26 le total des membres du Bureau,
- de la possibilité d'associer des communes du territoire, qui n'avaient pas souhaité adhérer au Parc,
- de prévoir les différents cas de vacance de poste de membres du Bureau,
- d'éviter la répétition des élections au sein du Bureau. Il conviendrait de distinguer plusieurs situations. Ainsi, à l'occasion des élections départementales et régionales, après que le Bureau ait été modifié en conséquence, seuls les postes de vice-présidents concernés seraient renouvelés (il ne serait plus procédé à la réélection complète du Président et des vice-présidents, sauf si le Président est concerné),
- d'attribuer au Comité syndical le soin de fixer chaque année le montant des cotisations à la charge des EPCI du Parc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable et Adopte les modifications simplifiées des statuts du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Cession de l'État à titre gracieux de la Sirène du Réseau National d'Alerte (RNA)

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de Monsieur le Préfet des Yvelines concernant la cession à titre gracieux de la sirène du réseau National d'Alerte (RNA) de l'État.

Suite à la mise en place progressive du nouveau Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) destiné à succéder au RNA et la priorisation des zones d'alerte définie conjointement entre la Préfecture des Yvelines et le Ministère de l'Intérieur, il est prévu de raccorder au SAIP une partie des sirènes existantes dans les Yvelines, en fonction des risques majeurs locaux et de la concentration de la population.

Le territoire de Fontenay-Saint-Père n'étant pas situé dans un bassin de risque technologique, risque d'inondation à cinétique rapide ou risque d'effondrement de terrain, notre sirène du RNA n'a donc pas été retenue pour le raccordement au SAIP.

La Commune conserve la possibilité d'activer la sirène en cas d'urgence pour alerter la population et d'intégrer cette procédure au plan communal de sauvegarde.

C'est pourquoi la Préfecture des Yvelines propose de céder à la Commune de Fontenay-Saint-Père, la sirène à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la proposition de la Préfecture des Yvelines de céder à titre gracieux la sirène du Réseau Nationale d'Alerte.

Dit que cette cession sera matérialisée par la signature d'une convention entre la Préfecture des Yvelines et la Commune de Fontenay-Saint-Père.

Autorise Monsieur le Maire à passer et à signer cette convention.

Convention de Gestion PLU avec la Communauté Urbaine GPS&O

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2016, Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est compétente en matière de plan local d'urbanisme,

CONSIDÉRANT que le code de l'urbanisme prévoit en son article L153-9, la possibilité pour la communauté urbaine de décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création,

CONSIDÉRANT par ailleurs, qu'afin de donner le temps nécessaire à la Communauté urbaine pour mettre en place une organisation intégrée et opérationnelle, il convient que cette dernière puisse, à titre transitoire, s'appuyer sur les services municipaux, lesquels sont les mieux à même d'assurer la gestion au quotidien de ces procédures concernant exclusivement son territoire ;

CONSIDÉRANT que l'article L. 5215-27 du CGCT prévoit que la Communauté urbaine peut confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses Communes membres ;

CONSIDÉRANT qu'une convention peut ainsi être conclue avec la Communauté urbaine afin de préciser les conditions de mise à disposition des services municipaux pour l'exercice de la compétence PLU ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal

ARTICLE 1 : AUTORISE la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise à achever la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion pour confier à la commune de Fontenay-Saint-Père la gestion matérielle sur son territoire des procédures en cours concernant le Plan Local d'Urbanisme Communal.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État.

Protection du captage d'eau de Sailly et du forage de Drocourt

Considérant que le captage de Sailly et le forage de Drocourt qui alimentent en eau potable la commune font actuellement l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour leurs périmètres de protection (immédiate et rapprochée),

Considérant qu'ils sont inscrits sur la liste renforcée des « prioritaires » (anciens prioritaires Grenelle), Considérant leur importance stratégique pour l'alimentation en eau potable de notre commune et des cinq communes voisines.

Considérant le risque potentiel de dégradation de la qualité et de la quantité de l'eau sur l'ensemble de la zone définie par le décret du 5 juin 2000 définissant, par l'application de l'article 109 du code minier, une zone de carrières de calcaires cimentiers dans le département des Yvelines,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'agir pour demander que la DUP concernant la protection de la source de Sailly et le forage de Drocourt couvre la totalité du périmètre, y compris le bassin d'alimentation ou aire d'alimentation au sens de la circulaire d'application du 30 mai 2008 relative à la mise en œuvre du décret 2007-882 du 14 mai 2007,

DEMANDE de saisir Monsieur le Préfet, avec copie à Monsieur le Président du Conseil départemental, ainsi qu'aux administrations concernées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Demande de Subvention D.E.T.R.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte l'avant-projet des travaux d'aménagement de l'accès à deux bâtiments communaux (Maison Communale Claude Delorme et les vestiaires sportifs) dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements et installations recevant du public, pour un montant de 40 712,76 euros HT soit 48 855,31 euros TTC,

DÉCIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2016,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- 12 213,83 € subvention D.E.T.R. (30 % du montant HT)

- 36 641,48 € fonds libres communaux (70 % du montant HT + la TVA)

DIT que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2016, article 2315 section d'investissement, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Demande de financement pour des travaux d'améliorations énergétiques au bénéfice de communes du PNRVF dans le cadre du TEPCV

Monsieur le Maire expose les faits suivants : Le Parc Naturel Régional du Vexin français a été labellisé « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » en devenant par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Cela lui permet de faire bénéficier certaines de ses communes d'un fonds de financement de l'État destiné à réaliser des travaux d'amélioration énergétique des équipements et bâtiments publics. Le Parc a proposé aux communes adhérant au service de Conseil en Énergie Partagé de bénéficier de ce fonds lors d'une consultation lancée le 21 janvier 2016. En réponse, la commune a proposé un programme de travaux prioritaires d'amélioration énergétique de l'école – Isolation des rampants de toiture de la classe maternelle. Après sélection par le Parc des travaux pouvant bénéficier du fonds de financement, la Commune devra signer une convention avec l'État, convention qui sera elle-même chapeautée par une convention-cadre entre le Parc et l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager toute démarche et à signer tout document permettant à la Commune de bénéficier du soutien financier de l'État et du Parc pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique des bâtiments et équipements publics.

Demande de prorogation d'une notification de subvention du Conseil Départemental des Yvelines

Monsieur le Maire informe que par délibération en date du 24 juin 2014 la Commission Permanente du Conseil Général des Yvelines a arrêté une liste des collectivités bénéficiaires d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion des réseaux électriques et de télécommunication dans l'environnement.

Monsieur le Maire précise que la Collectivité de Fontenay-Saint-Père figure sur ce programme dans les conditions suivantes :

- Enfouissement des réseaux rue Pasteur (du n° 1 au n° 13 y compris l'Impasse de la Grand'Cour) et rue des Foyaux (du n° 1 au n° 18)

- montant des travaux HT : 197 717,00 €

- dépense subventionnable plafonnée HT : 70 000,00 €

- taux de la subvention : 30 %

- montant de la subvention : 21 000,00 €

Monsieur le Maire informe que ces travaux doivent être effectués conjointement avec ERDF et qu'à ce jour cette opération n'est pas encore finalisée afin de pouvoir réaliser les travaux.

Il conviendrait de solliciter auprès du Conseil Départemental une prolongation de cette subvention jusqu'à la fin de l'année 2016 afin de permettre la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sollicite auprès du Conseil Départemental une prolongation jusqu'à la fin de l'année 2016, de la subvention (référéncée BV/HVD N° 2014-8) concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue Pasteur (du n° 1 au n° 13 y compris l'Impasse de la Grand'Cour) et rue des Foyaux (du n° 1 au n° 18). Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette demande de prolongation.

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération. APPROUVE la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

DONNE MANDAT au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la collectivité de Fontenay-Saint-Père sera partie prenante,

DÉCIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité de Fontenay-Saint-Père est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

Séance du 28 juin 2016

Convention d'utilisation et de jouissance par la commune d'un bien privé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches pour passer et signer une convention d'utilisation et de jouissance pour la source/lavoir située sur la parcelle cadastrée section I n° 202 d'une contenance de 90 ca et appartenant à la SCl et Agricole du Mesnil.

Voie communale n° 4 de Limay à Guitrancourt

Monsieur le Maire donne connaissance de l'arrêté municipal de la commune de Limay portant réglementation de la circulation sur la voie communale n° 4 de Limay à Guitrancourt. La circulation des véhicules (sauf véhicules de service) est interdite temporairement sur le chemin communal n° 4 sur la section comprise entre la route de Fontenay-St-Père et la commune de Guitrancourt, la voie communale n° 4 de Limay à Guitrancourt sur la section comprise entre la voie communale de Limay à Fontenay-St-Père à la limite de la commune de Fontenay-St-Père avec laquelle il est limitrophe et aboutit au chemin de la commune de Guitrancourt. Cette interdiction de circulation n'est pas applicable aux propriétaires ou exploitants des parcelles riveraines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Soutien et appui cet arrêté municipal de la ville de Limay.

Avenant n° 3 de prolongation du contrat d'entretien du réseau d'éclairage public**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- décide de passer un nouvel avenant de prolongation dans les mêmes conditions que le contrat initial d'entretien du réseau d'éclairage public avec l'entreprise RAOULT, sise à Mantes la Jolie (78200), 29-33-35 bis, Rue Pierre Curie, depuis le 1^{er} mai 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Convention pour déploiement des compteurs communicant GAZ**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Autorise Monsieur le Maire à passer et à signer avec GRDF une convention d'étude de faisabilité pour installer au terrain communal l'équipement technique nécessaire pour s'intégrer dans le déploiement de la couverture nationale des compteurs communicants de GRDF.

Séance du 27 septembre 2016**Délibération concernant l'aliénation de la totalité du patrimoine yvelinois de l'OPIEVOY**

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre en date du 18 août du Préfet des Yvelines informant que l'OPIEVOY (Office Public Interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines) a sollicité son autorisation pour aliéner en bloc son patrimoine yvelinois au profit de la SAHLMAP (SA HLM de l'Agglomération Parisienne) et demandant l'avis de la commune de Fontenay-Saint-Père sur ces aliénations pour le patrimoine situé sur notre territoire communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable à l'aliénation du patrimoine de l'OPIEVOY situé sur le territoire de Fontenay-Saint-Père au profit de la SAHLMAP.

Convention entre FREE Mobile et la Commune de Fontenay-Saint-Père

Monsieur le Maire présente la demande de la Société FREE Mobile d'installer, dans le cadre de la 4^e licence de téléphonie mobile, un relais au terrain communal - stade de football situé rue de Meulan, afin de développer et d'exploiter son réseau 3G / 4G.

Le projet prévoit l'installation de 3 antennes panneau et de 2 paraboles Iliad installées sur un pylône tubulaire de 22m de hauteur (+ 1 paratonnerre de 1,5m). Le pylône sera identique aux deux autres pylônes existants sur le terrain. Le projet tient compte de la pose d'éclairage appartenant à la Commune sur le pylône. Une zone technique sera installée à proximité, intégrée dans un bardage en bois. Le massif béton sera enterré. Les équipements occuperont une surface de 26 m².

Cette occupation pourrait être consentie selon les mêmes conditions que celles appliquées pour les relais de téléphonie déjà en place sur le terrain communal.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide du principe de l'installation d'une antenne relais sur le terrain communal - stade de football situé rue de Meulan 78440 Fontenay-Saint-Père.
- Fixe le loyer annuel à 7 500,00 € révisable chaque année suivant une indexation d'augmentation de 1 %.
- Fixe un droit d'entrée forfaitaire d'un montant de 3 500,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à passer et à signer une convention d'occupation du domaine privé de la commune reprenant ces éléments.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et document au vu de l'établissement des dossiers nécessaires à l'installation des équipements proposés par FREE Mobile dans le respect de la réglementation applicable.

Programme Départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par lettre reçue en date du 23 juillet 2016, Monsieur le Président du Conseil Départemental l'a informé de l'adoption en date du 20 juin 2016 du programme départemental de voirie 2016-2019 (période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019).

La commune de Fontenay-Saint-Père peut bénéficier au titre de ce programme d'une subvention d'un montant de 186 513,00 € représentant 70 % d'un montant de 266 447,50 € HT.

La commune de Fontenay-Saint-Père appartenant à la Communauté Urbaine GPSEO qui a la compétence voirie, l'attribution de la subvention précitée ne pourra intervenir qu'après que cette dernière ait indiqué au conseil départemental qu'elle souhaite utiliser ce programme.

En tout état de cause, la subvention transférée ne pourra être utilisée que pour des travaux réalisés sur le territoire de la commune, sauf délibération du conseil municipal autorisant la structure intercommunale à déroger à cette règle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Demande à la Communauté Urbaine GPSEO de solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental.
- Demande à la Communauté Urbaine GPSEO de réaliser, en concertation avec la commune, des travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux correspondant à ce programme départemental triennal 2016-2019 sur le territoire de la commune de Fontenay-Saint-Père.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ces demandes.

Déclassement et vente d'une parcelle communale située rue Pierre Curie**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Donne un accord de principe sur le déclassement et la vente d'une parcelle communale d'une superficie d'environ 28 m² située rue Pierre Curie et jouxtant les parcelles cadastrées I 104 et 105.

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et formalités ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à la constitution de ce dossier, qui sera soumis au Conseil Municipal pour confirmation ou infirmation du déclassement et de la vente de cette parcelle.

Location de la Maison Communale « Claude Delorme » aux extra-muros**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Décide de proposer à la location la maison communale « Claude Delorme » (salle du haut) aux personnes extra-muros lorsqu'elle est disponible.

Dit que la commune, les associations et les fontenaisiens restent prioritaires sur la location de cette salle. Fixe les tarifs de la location pour le week-end, aux extra-muros comme suit :

- 500,00 € pour la location de la salle
- 150,00 € pour la location de la vaisselle
- 500,00 € de caution pour la salle
- 100,00 € de caution pour le ménage

Informez-vous grâce à la Newsletter

La municipalité de Fontenay-Saint-Père a installé, depuis Septembre 2015, sa Newsletter.

Le but de cette newsletter est d'être envoyée, chaque mois, pour vous informer de l'agenda de la commune.

Afin de recevoir cette newsletter, abonnez-vous en allant sur le site de la commune :

<http://www.fontenay-saint-pere.fr/>

En bas de page, vous trouverez un espace concernant la Newsletter.

Contactez nous

MAIRIE DE FONTENAY SAINT PERE

PLACE DE LA MAIRIE

78440 FONTENAY SAINT PERE

TEL : 01-34-79-11-21

Mention légale ▼

NEWSLETTER

Nom

E-mail

Une fois abonné, vous recevrez cette Newsletter sur votre boîte mail.

Pour rester branché à l'actualité de notre village, abonnez-vous !

Nous construisons ensemble notre village de demain

Plan Local d'Urbanisme

Les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de notre village sont maintenant terminés.

Ce fut un long travail de réflexion et de concertation. Au-delà des 2 réunions publiques obligatoires nous en avons organisé 5 supplémentaires dont 4 de quartiers. Toutes ces rencontres ont rassemblé de nombreux Fontenaisiens et Fontenaisiennes, intéressés par ces nouvelles dispositions qui vont définir les grandes orientations pour les années à venir aussi bien en matière d'urbanisme mais également sur les aspects environnementaux.

Nous avons deux objectifs majeurs : conserver le caractère rural de notre village et maintenir notre école et cela avec le souci constant du bien commun et de l'intérêt général.

Trouver le juste équilibre entre un développement urbain raisonnable et la protection de notre environnement, imaginer ce que doit devenir notre si joli village d'ici une vingtaine d'années sans qu'il soit dénaturé... voilà ce qui nous a motivés.

Afin de conserver une certaine cohérence entre nos besoins, les textes en vigueur et les documents supra communaux, ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec la PNRVF, les services de l'état, la communauté urbaine et bien sûr le cabinet d'étude. Sont issus de ce travail, le plan de zonage et les règlements associés mais également une vraie démarche de protection à la fois de notre patrimoine (pas moins de

106 éléments inscrits) et de notre environnement avec un inventaire complet des éléments remarquables. Ce PLU a été validé par la communauté urbaine lors du conseil communautaire du 15 décembre 2016. L'EPCI reprenant à partir du 1^{er} janvier 2017 la compétence PLU, il se chargera de terminer la procédure selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Procédure de l'enquête publique : avril 2017
- Rapport du Commissaire Enquêteur : Fin mai 2017
- Envoi du projet pour approbation à GPS&O : juin 2017
- Approbation du PLU en Conseil Communautaire : septembre 2017

Lexique du zonage du PLU

UA : Zone d'habitation dense destinée essentiellement à l'habitat et aux commerces

UB : Zone à vocation principale d'habitat

UEP : Zone à vocation d'équipement public ou d'intérêt général

UI : Zone d'activités économiques

AU : Zone à urbaniser réservée principalement à l'habitat

Zone AU soumis à OAP : Zone à urbaniser soumise à orientation d'aménagement et de programmation

A : Zone agricole

AP : Zone agricole à protéger

N : Zone naturelle à protéger

Assainissement

Le schéma directeur d'assainissement réalisé par le SIVOM* de Fontenay-Saint-Père – Guitrancourt avait proposé en 2003 de finaliser la mise en place de l'assainissement collectif sur la commune.



C'est dorénavant chose faite avec la mise en œuvre par GPS&O d'un collecteur d'eaux usées :

- au quartier du Saussay (rue du Saussay et de Follainville)
- au quartier de la Mairie (rue de l'ancienne mairie, chemin de la Glisière et le haut de la rue du moulin).

Une fois la partie collective terminée vers mars 2017 et conformément au code de la santé publique, chaque propriétaire aura 2 ans pour raccorder sa partie privée au regard mis à leur disposition sur le domaine public en limite de propriété. De plus les fosses et autres installations de même nature devront être mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances.

L'assainissement collectif contribue de manière forte à la protection des milieux aquatiques.

**(Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)*

Le Budget 2016

R

E

C

E

T

T

E

S

D

É

P

E

N

S

E

S

Impôts, taxes et atténuation de charges: **584 935 €**
Maintien d'une politique de stabilité de la part communale de l'imposition sans augmentation.

Fonctionnement administratif: **390 950 €**
Indemnités, salaires, charges... (une masse salariale légèrement en hausse suite à une politique de service)

Produits des services: **91 240 €**
Principalement le périscolaire et la location de la Maison C. Delorme (possible pour les extérieurs depuis cette année)

Subventions & manifestations: **40 060 €**

Fonctionnement

Intercommunalité: **106 000 €**
Versement à la CU – GPS&O

Dotations et subventions: **111 655 €**
Moins 22 % depuis 2012 et moins 7 % en 2016

Autres charges de gestion courante: **330 320 €**
Prestation de service, entretien, énergie... (en perpétuelle recherche d'optimisation)



1 972 124 €

Investissement

Virement à la section investissement: **379 661 €**
Excédent de fonctionnement

Excédents reportés: **638 259 €**
Les investissements non engagés

Maintien des objectifs du Conseil Municipal avec:

- Une gestion sérieuse et des recherches d'optimisations constantes des coûts de fonctionnement.
- Une politique d'investissements mesurés et planifiés sur 6 ans.
- Aucune augmentation de l'impôt

Remboursement d'emprunts: **40 163 €**

Subventions et Dotations: **166 374 €**
Subvention sur des actions et travaux engagés: Remboursement de la TVA 2014, terrain communal, ruissellement, école, enfouissement.

PLU: **29 905 €**
Étude et réalisation du plan local d'urbanisme

Virement de la section fonctionnement: **379 661 €**

Investissement: **665 065 €**
Affectation pour investissement prévisionnel et provision pour investissement futur: Embellissement, réfections de voirie, études, informatique et téléphonie, enfouissement des lignes, accessibilité, aménagement place de la Mairie, ruissellement...

Infos impôts !

À réception de vos avis d'imposition d'impôts locaux (Taxe d'habitation et foncière), vous avez pu constater une augmentation parfois significative du montant à payer. Votre conseil municipal s'est engagé à ne pas augmenter la part communale de l'impôt tant en 2015, qu'en 2016, et vous pouvez constater cet engagement en regardant les taux indiqués dans la colonne « Commune », de votre avis d'imposition.

Alors pourquoi cette augmentation ?

La taxe d'habitation a augmenté du fait de la décision de la CU GPS&O de faire porter la totalité de sa fiscalité sur la TH ; de fait le taux est passé de 6,23 % à 7,62 %.

Suite à la forte baisse des dotations de l'État, le département des Yvelines a décidé d'augmenter la taxe foncière afin de financer les dépenses sociales obligatoires ; de fait le taux est passé de 7,58 % à 12,58 %.

TAXE D'HABITATION 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS				
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement
Valeur locative brute	6619		6619	6619
Valeur locative moyenne	5857		5857	5857
Base nette d'imposition	6033		5253	6033
Taux d'imposition 2016	7,17 %		7,62 %	0,505 %
Cotisations 2016	433		400	31
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires				
Base nette d'imposition	5402		4829	5402
Taux d'imposition 2015	7,17 %		6,23 %	0,509 %
Cotisations 2015	387		288	27
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires				

Le taux de la part communale est inchangé

Le taux de la CU est passé de 6,23% à 7,62%

TAXES FONCIÈRES 2016 -

Département : 78 YVELINES		Commune : 246 A FONTENAY SAINT				
	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Département	Taxes spéciales (1)	Taxe ordures ménagères (2)
Taux 2015	15,65 %	%	%	7,58 %	0,685 %	4,04 %
Taux 2016	15,65 %	%	%	12,58 %	0,652 %	4,04 %

Le taux du Département est passé de 7,58% à 12,58%



Extraits des échanges avec M. Tautou

M. Philippe Tautou, Président de la communauté urbaine GPS&O a souhaité rencontrer les élus des villages ruraux. C'est ainsi qu'il a rendu visite au conseil municipal de notre commune le 19 octobre dernier. Nous lui avons proposé un jeu de questions/réponses auquel il s'est prêté bien volontiers. En voici quelques extraits :

Conseil municipal :

Quelle est la place du monde rural dans la CU alors que les grands projets semblent tourner autour d'Eole et du développement économique en vallée de Seine ?

P. Tautou :

Sur 73 communes que compte la Communauté urbaine, il y a 43 communes rurales (moins de 2000 habitants) ce qui représente un vrai poids de la ruralité sur le territoire. Les différentes communes sont complémentaires, cette complémentarité est indispensable à la vallée de la Seine. La CU n'a pas pour vocation de faire à la place ou contre les municipalités, mais au contraire il faut aller vers des actions communes, se comprendre.

Conseil municipal :

Comment voyez-vous la place des conseils municipaux et leur valeur ajoutée au regard des charges transférées telle que la voirie, le PLU ?

P. Tautou :

La loi a décidé que certaines compétences seraient transférées ; la CU n'est pas une collectivité mais un EPCI*. Nous devons travailler dans un esprit d'interaction, de coopération avec les conseils municipaux. Ces derniers doivent apporter leur contribution, les maires doivent faire entendre leur voix. On ne doit pas se désintéresser des conseils municipaux car ceux-ci seront les points d'entrées des habitants vers la CU.

*Établissement Public de Coopération Intercommunale

Conseil municipal :

N'y a-t-il pas un risque, lors des appels d'offres, que nos artisans locaux (avec qui nous avons l'habitude de travailler) ne puissent « faire le poids » face à des entreprises plus importantes ?

P. Tautou :

Ce n'est pas l'objectif de la CU de faire perdre des marchés à des entreprises locales ; la CU va être découpée en zones dans lesquelles il sera possible de choisir les entreprises locales, les artisans. L'organisation est en train de se mettre en place.



Bilan des projets – Objectifs 2017

Après deux années de constitution de dossiers, de recherche de subventions, 2016 a été une année de concrétisation d'une partie de nos actions :

✓ **En matière de sécurité :**

- ◆ Mise en conformité de la sécurité incendie de tous les bâtiments communaux.
- ◆ Remplacement et mutualisation du système d'alarme entre l'école et la mairie.
- ◆ Transformation du carrefour de Maison Blanche permettant de sécuriser le flux routier de la RD 983, en collaboration avec le Département.
- ◆ Mise en place de la sécurité renforcée dans le cadre du plan Vigipirate.
- ◆ Réfection de la chaussée et des trottoirs suite à un effondrement rue de la Grenouillère.

✓ **En matière de développement durable :**

- ◆ Installation définitive de la borne Relais dans un espace paysager (près du terrain communal).
- ◆ Nettoyage haute pression du parvis de l'église, de la Place des rues, de la rue Léon Andrieux et d'une partie de la rue de la Grande Vallée.
- ◆ Remise en état des panneaux indicateurs.
- ◆ Mise en place de nouvelles poubelles publiques.
- ◆ Remplacement des chauffe-eaux aux vestiaires et à la maison communale Claude Delorme.
- ◆ Isolation de la maternelle (toiture) et remise en état des murs (travaux de peinture).

✓ **En matière de développement :**

- ◆ Après les réunions publiques de présentation du plan d'assainissement lié au schéma directeur, réalisation de l'assainissement collectif aux quartiers du Saussay et de la Mairie.
- ◆ Réfection des courts de tennis.
- ◆ Conclusion d'un accord avec l'opérateur Free pour l'installation d'un pylône de relais permettant d'éclairer une partie du terrain de football (réalisation prévue pour début 2017).

✓ **D'autres réalisations ont également été effectuées :**

- ◆ Fin de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- ◆ Retrait de la cabine téléphonique sur la place de la Mairie.
- ◆ Installation d'un portail au terrain communal.
- ◆ Changement des stores électriques de la maison communale Claude Delorme.
- ◆ Restauration des vitraux de l'église et lancement d'un programme d'appel aux dons pour sauver la sacristie.
- ◆ Mise en place d'un réseau internet pour la maternelle.
- ◆ Optimisation du parc des photocopieurs de la mairie permettant de réaliser une réelle économie sur le budget de fonctionnement.
- ◆ Investissement dans un nouveau logiciel qui devrait optimiser et moderniser la gestion du cimetière.

Pour l'année 2017, l'ensemble du Conseil Municipal poursuivra ses actions avec comme principaux objectifs :

- ◆ Mise en œuvre du plan de ruissellement avec la réalisation de la première tranche (rue du Moulin et rue de Meulan) et la mise en place d'une MOE (maîtrise d'œuvre) pour la seconde tranche (Amont du Ru Mian).
- ◆ Concrétisation de l'étude sur la circulation.
- ◆ Après obtention d'une subvention de 30 % DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) lancement de la première phase de mise en accessibilité des équipements publics.
- ◆ Lancement du projet pour mise en place d'un contrat rural en vue du projet de création d'une structure périscolaire.
- ◆ Réhabilitation et aménagement paysager du Passage du Commun, première étape de notre volonté de développer les chemins de promenade au sein du village.
- ◆ Faire aboutir l'étude et la recherche de financement pour réaliser l'enfouissement des lignes au quartier de l'église.

Mise en place d'une nouvelle gestion du cimetière

Notre cimetière actuel a 150 ans d'existence. À l'origine, il entourait l'église occupant toute la partie de la place du Moutier située au nord de l'église, de la rue de la Paix à la rue des Foyaux.

Ne pouvant être agrandi, le 15 novembre 1863, le conseil municipal par délibération, décida la création d'un nouveau cimetière. La première inhumation eut lieu le 30 janvier 1866.

Aujourd'hui la gestion du cimetière, des concessions, des tombes est faite sur des registres papier. De ce fait, l'historique des concessions, des différents actes et travaux devient difficile à gérer.

Nous avons donc opté pour la création d'un nouvel e-service dont l'objectif est de simplifier les démarches administratives :

Ainsi, vous aurez la possibilité de :

- Rechercher et localiser une sépulture
- Visualiser et éditer les plans du site funéraire
- Consulter le Registre des dispersions

- Consulter les affichages municipaux : règlement du cimetière, tarifs et prestations, arrêtés municipaux, liste des concessions expirées, liste des concessions en état d'abandon, etc.
- Consulter la liste des opérateurs funéraires agréés
- Vous informer des démarches à suivre lors d'un décès

Cet « e-service » sera opérationnel à compter de cet été via notre site internet ; nous vous tiendrons informés car toutes remarques, suggestions seront les bienvenues.

Pour accompagner cette mise en œuvre, nous avons mis en place une commission cimetière composée de 4 élus et 3 habitants.

La commission travaille au décryptage des inscriptions sur les tombes, à la photographie des concessions et au scannage des documents. Elle a aussi pour mission d'étudier les tombes abandonnées soit pour les reconnaître comme historiques ou d'un intérêt pour notre commune soit pour en reprendre les concessions.

Une autre action de la commission est de travailler à l'étude de l'agrandissement du cimetière et des aménagements pour y intégrer les nouvelles pratiques d'inhumation telles que Jardin du souvenir columbarium... dans le respect des défunts et des familles. Nous remercions vivement Nicole de Hutten, Georges Godan et Jacques Deby qui collectent les informations dans le cimetière.



Urbanisme

Permis de construire

- Modificatif permis : Monsieur Nicolas ALBA, 3 rue des Foyaux : modifications diverses sur les façades
- SCI Les Pins – Monsieur Pascal ROBERGE, RD 983 : Création de logements
- Monsieur Bruno GUGUIN, 18 rue de l'ancienne Mairie : Extension dépendance, modifications diverses sur les façades
- Monsieur Philippe MAHE, 1, rue de Meulan : piscine couverte

Déclaration préalable

- Monsieur Sid Ahmed MEKKI, 10, rue de Meulan : Division en 2 lots
- Monsieur Gilles RETOU, 14, rue de la Mairie : Changement de clôture
- Monsieur Etienne ZIEGLER, Le Moulin des Vallées : Remplacement et ajout de fenêtres de toit
- Madame Charlotte BRILLANT, 3 A rue Pierre Curie : Remplacement d'une porte d'entrée
- Monsieur François DUJARDIN, 4 rue de la Grenouillère : Remplacement fenêtres, portes-fenêtres et peinture sur volets existants
- Monsieur Claude LEVIEIL, 4, Place des Rues : Remplacement de volets, fenêtres, porte de garage. Réfection d'un muret
- Monsieur Jacques DEBY, 11 rue Pierre Curie : Démolition et construction d'un appentis
- Daniel GAILLARD, Chemin de la Glisière : Construction mur, revêtement, pose portail coulissant
- VEOLIA EAU - Éric SAINT-MARTIN, rue de Meulan : Mise en sécurité réglementaire des accès de la cuve du château d'eau
- Nathalie HUNOT, 8 bis, rue de la Paix : Changement portail, fenêtre, porte-fenêtre en aluminium
- Luis HERNANZ, 10 rue de la Grande Vallée : Remplacement des volets et changement de couleurs
- Jean-Claude CAILLET, 6 rue Pierre Curie : Réfection toiture, ouverture de châssis de toit
- Commune de Fontenay-Saint-Père, Terrain Communal, rue de Meulan : Pose de portail, portillon et raccord de clôture
- Monsieur Stéphane MAUGER, 17 bis rue de la Mairie : Changement de tuiles, pose d'une fenêtre de toit, Démolition d'un conduit de cheminée.
- Madame Annabelle GUYARD, 13, rue de la Mairie : Remplacement de porte de garage

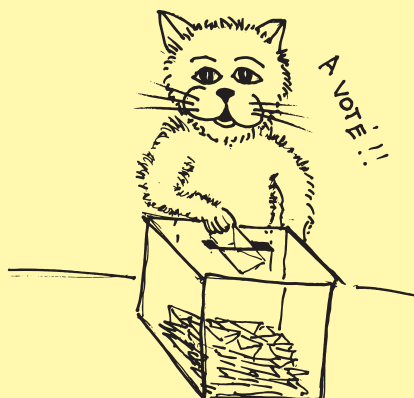
- Monsieur André COLAROSSO, 26, rue Pasteur : Clôture de séparation
- SCI Fontenay (Monsieur Ahcène SLIMANI), Impasse du Moucel : Changement tuiles et pose châssis de toit
- Monsieur Gilles PILLET, 21, rue de la Grenouillère : Remplacement d'une lisse de clôture
- Monsieur Stéphane JOUANNO, 1, Place des Rues : Remplacement de toiture
- Monsieur Jean-Claude CAILLET, 6, rue Pierre Curie : Ravalement façade
- Monsieur Franck DUPEU, rue du Saussay : Changement fenêtres et porte garage
- Monsieur Dominique DUTITRE, 10 rue de la Paix : Pose d'un portail
- Madame Guylaine RAYMOND, 11 bis, rue Pasteur : Changement fenêtre de toit
- Monsieur Éric PUDYSZ, rue de la Grange Dîme : remplacement toiture, pose de fenêtres de toit
- Madame Fatima KERRACHI, 33 rue de la Grande Vallée : Construction clôture
- Madame Marie RAGUIDEAU, 2, rue des Près : changement de portail
- Monsieur Stéphane BOUFFART, 28, rue de la Grande Vallée : changement de portail et portillons
- Madame Jacqueline VIOT, 8, rue des Foyaux : remplacement porte de garage
- Monsieur Guillaume COLIN, 2 bis, rue de la Grange Dîme : Pose d'une cheminée
- Monsieur Carlos PINTO, 3 Sente des Écoles : Construction d'une piscine
- Monsieur Denis CUVÉLIER, 7, rue de la Poste : Rénovation couverture
- Monsieur Claude PAIN, 3, rue Pasteur, Changement poutre en bois avec linteau en bois (en attente)
- SCI Antelisa – Monsieur Nicolas LEGER, 2, bis rue de la Grange Dîme : Transfert de permis de construire à Monsieur COLIN Guillaume (Changement de destination d'un garage en habitation)
- BESSE/US – 1 impasse de la Grande Vallée Réfection de toiture et changement de sortie de cheminée
- SCI EMALEA / M. BERRAD Cécil - 11ter rue Pasteur ravalement et changement de volet
- DUFAYS – LESARINI/OSMOND – 8 rue de Meulan ouverture et pose d'un portail

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

- M. JAHIER- rue des Foyaux pour une piscine
- M. HUBERT Chemin de la Glisière pour une piscine et une véranda

Nous rappelons que lorsque vous construisez ou modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment, le code de l'urbanisme vous oblige à faire une déclaration en mairie (Permis de construire ou déclaration préalable de travaux). Il en est de même pour les abris de jardin et les garages, les clôtures, les divisions foncières et de bâtiments et les changements d'affectation d'un bâtiment. La commission d'urbanisme vous accueille tous les mardis de 18h à 19h30 afin de vous conseiller dans vos projets.

Élections 2017



Présidentielles :

- 1^{er} tour :
Dimanche 23 avril
- 2^e tour :
Dimanche 7 mai

Législatives :

- 1^{er} tour :
Dimanche 11 juin
- 2^e tour :
Dimanche 18 juin

La Monographie de Fontenay-Saint-Père

Écrite par Pierre VIRENQUE,
maire de 1960 à 1971
rééditée cette année.

EN VENTE À LA MAIRIE : 15 €



Carnet

Naissances :

- ◆ PRAT Mathéo né le 18/12/2015
- ◆ GOMES Éthan né le 31/12/2015
- ◆ RATAJCZAK Arthur né le 08/01/2016
- ◆ MAURIN Alba née le 02/02/2016
- ◆ DEL VALLE Mila née le 04/06/2016
- ◆ CUVELIER Erwan né le 24/06/2016
- ◆ DHYÉVRE Baptiste né le 24/07/2016
- ◆ BENAUT Rose née le 28 /11/2016

Mariage :

- ◆ BOUTTIER Pierre et MILHAMONT Léa
célébré le 25/06/2016

Décès :

- ◆ IWANOWSKI-LE YONCOURT Patrice
- ◆ TRAVERS André
- ◆ LASRY Eveline
- ◆ PAUMIER Bernard
- ◆ CLIPET Serge
- ◆ MANIGLIER Yves
- ◆ GARNIER Yvette

CCAS

L'année 2016 a débuté de façon festive et conviviale avec le repas des anciens du village le dimanche 10 janvier à la salle Claude Delorme. Une cinquantaine de personnes était présente et a pu profiter de plats gourmets et de l'animation musicale.



Le lundi 23 mai, c'est à Poses en Haute Normandie que les fontenaisiens qui ont participé au voyage organisé par le CCAS ont jeté l'ancre! Au programme, découverte de l'histoire de la batellerie et de la Seine locale à travers la visite commentée par d'anciens bateliers de deux bateaux-musées.

Après déjeuner, découverte du magnifique barrage qui enjambe la Seine sur 250 m puis croisière promenade à bord du « Guillaume le Conquérant » sur la route des impressionnistes et des moulins.



Goûter du CCAS

À l'approche de Noël, le vendredi 16 décembre, à la maison Claude Delorme, remise des paniers gourmands à nos anciens lors d'un après-midi festif animé par les enfants du périscolaire et leurs intervenants : chansons, musique et petits cadeaux ont été préparés pour l'occasion. Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour d'un goûter très apprécié. Encore un beau moment de convivialité intergénérationnel.



“La Semaine Bleue”

Du 3 au 9 octobre, afin de, « Faire Société » selon son mot d'ordre, a été animée par Sandrine pour les soins de manucure et Nathalie pour la coiffure. De bons moments d'échanges et de partage à la maison Claude Delorme et à domicile.

Fontenay-Saint-Père fête ses nonagénaires

Cette année, le CCAS a souhaité mettre à l'honneur les Fontenaisiens qui ont fêté leurs quatre-vingt-dix ans en leur offrant des douceurs chocolatées

- Mmes Yvette GARNIER et Paulette PAIN
- MM. Julien BELLAN et Georges DUPLOUIS.

N'oublions pas notre doyenne

- Mme Blanche MOCQUARD qui a fêté ses 93 ans

Informations diverses :

- À certains moments difficiles de la vie, les services de portage de repas et de téléassistance mis en place, offrent toujours la possibilité de vivre à domicile en toute tranquillité.
- Cette année, 45 collégiens et lycéens ont profité de la participation financière du CCAS aux titres de transport.
- **Alerte canicule - Alerte Grands froids :** Nous restons informés et vigilants pour accompagner les personnes isolées.



Classe découverte au Pays Basque

Du 17 au 23 mai 2016, les élèves de la classe de CM1-CM2 ont découvert les charmes d'une région qui leur était inconnue : le Pays Basque. Durant 1 semaine, ils ont pu apprécier les diverses spécialités culinaires (gâteau basque, piperade...),

pratiquer des jeux traditionnels tels que la pelote basque, le stand-up paddle, admirer le charme du vieux Bayonne, s'émerveiller devant les phoques du Musée de la Mer à Biarritz.

De l'aveu de tous les enfants, ce séjour leur a laissé des souvenirs plein la tête. Ils se sont découverts différemment ; le bonheur et le plaisir se lisaient sur leurs visages.

Être heureux tout en apprenant de nouvelles notions, n'est ce pas au fond une des priorités de l'école ?

Une année riche en projets et souvenirs

*Une école coopérative, mobilisée
pour son village*

Nettoyons la nature

Toute l'école s'est mobilisée dans le projet Nettoyons la nature !

La Foire à tout :

Les élèves et les parents ont participé massivement à la Foire par la préparation de gâteaux et la vente d'objets permettant d'augmenter les fonds de la coopérative scolaire.

La classe d'autrefois

L'école s'est inscrite dans le projet communal de la découverte du patrimoine local.

Rencontre avec M. le Maire

Découverte de la salle du conseil et discussion autour des fonctions d'un maire. Des idées de projets pour l'école et la commune ont été proposées par les élèves.



Une école festive Noël

Le père Noël est passé dans les classes offrir un cadeau à chaque élève. Un grand goûter a été organisé à cette occasion.

Carnaval

Un moment de joie pour tous les enfants déguisés à l'occasion du Carnaval.

Pièces de théâtre

Le talent de nos artistes en herbe !

Spectacle de fin d'année - Remise des prix - Kermesse - Tombola

La Fête des Prix du 18 juin en remerciement de notre village à ses enseignants, a mis à l'honneur le travail des enfants.





Le spectacle présenté était sur le thème de la mer, suite au voyage des Cours moyen au Pays Basque.

Bravo à tous pour les chants et la mise en scène !

Le spectacle s'est terminé par la remise des livres et de dictionnaire aux futurs collégiens.

Félicitations à l'équipe enseignante pour son travail et son investissement.

La Municipalité a offert un apéritif autour duquel tout le monde s'est retrouvé.



La journée s'est poursuivie par une kermesse organisée, animée par les enseignants et les parents d'élèves... stands de jeux, maquillages, paniers garnis... pour la plus grande joie des enfants.

Une école toujours prête à découvrir les richesses du territoire

La marche de l'automne

Biotropica

Toute l'école est sortie en fin d'année découvrir les différentes espèces animales présentes au zoo Biotropica.



La nouvelle équipe enseignante

Le 1^{er} septembre 2016, Mme Nougarède, directrice, Mme Margerie et M. Mollet, enseignants, ont effectué leur première rentrée à l'école de Fontenay-Saint-Père. Ils ont été chaleureusement accueillis par Mme Despains, M. Pantaignan et l'ensemble de la communauté éducative : municipalité, parents d'élèves et équipe du périscolaire. Le 26 septembre, Mme Sédira a complété l'équipe en obtenant un poste supplémentaire à mi-temps.

L'équipe enseignante continuera à développer des projets pour enrichir le parcours scolaire des enfants tout en accordant une place essentielle aux apprentissages fondamentaux.

Mme Nougarède souhaite, de plus, pérenniser et renforcer les relations avec les différents partenaires de l'école : l'éducation est l'affaire de tous !



Le Noël de la commune



Résultats du lâcher de ballons de la Fête des Prix 18 juin 2016

- Léa VIOT Bussum : Pays-Bas
- Noah CAILLE Ain : St Maurice de Gourdan
- Arsène MULLIEZ Yvelines
- Thomas NAYROLLE Yvelines
- Nicolas CAILLE Yvelines
- Estelle DEGUIGNET Yvelines
- Michel GUERBOIS Yvelines

Remerciements à :

- Laser Quest - Maurepas
- France Miniature - 78990 Elancourt
- Parc de Sauvage Emancé
- La Serre aux Papillons - 78940 La-Queue-Les-Yvelines
- Tolysland - 27700 Tosny
- Sherwood Parc - 95270 Viarmes
- Parc de Thoiry

Les Ateliers péri-éducatifs



◆ Atelier d'Art Plastique « Les Mains qui parlent »

Les enfants s'expriment avec des crayons, de la colle et des papiers précieux...

Ils découvrent l'art éphémère avec les capsules métalliques!

Les réalisations sont individuelles

et collectives.

L'expression ludique est au rendez-vous chaque vendredi!

Atelier animé par Estelle et Adeline

◆ Atelier Percussions

Au sein de l'atelier « percussions » on parle avec ses mains et avec son corps, on apprend à reproduire des rythmes, à jouer, à s'écouter... mais aussi et surtout à écouter les autres, pour que l'ensemble fonctionne. Des percussions donc, mais également quelques chansons ou danses car tout est lié en musique, et le rythme est partout!

Atelier animé par Nicolas



◆ Atelier Musique

Depuis un peu plus de deux ans maintenant, j'accueille et encadre avec joie et fierté, et la collaboration de ma précieuse assistante Sophie, les plus jeunes enfants de l'école de Fontenay-Saint-Père, durant les activités péri éducatives. Les enfants découvrent les diverses facettes de la musique en fabriquant des instruments rigolos

et ludiques, qu'ils apprennent à manipuler en rythme, voire en nuances. Chaque vendredi après-midi, nous ACCUEILLONS LE TEMPS, le temps d'écouter, le temps de s'exprimer, le temps



de préparer des petits spectacles... Un grand et bel échange entre les enfants et moi-même, qui j'espère se prolongera encore longtemps. Un grand merci à mes loulous...

Atelier animé par Karine



◆ Atelier anglais

Aimee est une nouvelle habitante de Fontenay. Artiste peintre et professeur de danse et... anglaise, elle s'approprie de mieux en mieux notre langue et partici

pe active ment à la vie du village. Fin septembre, Aimee a accepté avec enthousiasme de prendre en charge l'atelier Anglais et propose depuis des activités ludiques, sportives, musicales dans la langue de Shakespeare!

Quelle chance pour les enfants de pouvoir s'initier à l'anglais par le jeu, entendre et s'approprier cette langue indispensable avec, c'est sûr, un *perfect accent*! Nous souhaitons vivement que cette activité perdure. De tout cœur: *Thank you so much Aimee!*

Animé par Aimée

◆ Atelier ludique

Cette année, nous effectuons des activités manuelles en utilisant la récupération de matériaux, recyclage d'objets...

Depuis la rentrée, nous avons travaillé sur le thème des animaux et de Noël.

Les enfants prennent plaisir à faire les activités et à participer au groupe; cela contribue à leur épanouissement. Ils sont heureux de rapporter leurs créations au sein de leur famille.



Animé par Angélique et Blandine

Centre de loisirs



Le centre de loisirs du Potager, propriété de la ville de Levallois, accueille les enfants de Fontenay-Saint-Père du CP au CM2 pendant toutes les vacances scolaires. Accueil de 10h30 à 16h. Tarifs: 80 euros l'inscription, 2,50 euros le repas et 40 centimes le goûter. Pensez à retirer votre dossier en Mairie dès maintenant pour les vacances de cet été afin d'avoir une place disponible.

Contact et renseignements:
M Christine Guet 06 34 70 07 87

Amicale des Anciens Combattants

L'Amicale des Anciens Combattants de Fontenay-Saint-Père a célébré, en 2016, trois dates :

- Le 8 mai, mise à l'honneur de la Victoire du 8 mai 1945.
- Le 29 mai, commémoration internationale du Centenaire de la Bataille de Verdun.
- Le 11 novembre, mise à l'honneur de l'Armistice de 1918.

À l'occasion de la commémoration de la Bataille de Verdun, les joueurs de Cor de chasse (de l'Amicale des Propriétaires et Chasseurs) ont entonné une Marseillaise retentissante.

Afin de ne pas oublier et expliquer ce qu'a été la Bataille de Verdun, la Commission « Fêtes et Cérémonies » vous a présenté une exposition retraçant les 300 jours de la bataille de Verdun.

Les soldats français de 1916 avaient l'habitude de dire « *Qui n'a pas fait Verdun n'a pas fait la guerre!* ».

Dans la mémoire collective, cette bataille a un statut exceptionnel : elle résume la Grande Guerre, elle en est le symbole et l'emblème.

Pour enrichir cette exposition photographique, l'association Bulles de Mantes nous avait prêté pour l'occasion, de grands panneaux sur le thème « *L'hommage de la bande dessinée à la grande guerre* ». Cela a beaucoup plu aux élèves des classes de CM1 et CM2.

Plusieurs objets ayant appartenu à des soldats français étaient également exposés.

Nous remercions les Fontenaisiennes et Fontenaisiens qui participent à ces cérémonies et nous accompagnent dans notre hommage aux soldats morts pendant les conflits.





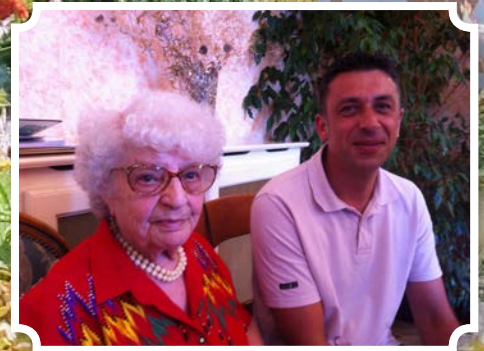
Voeux du Maire



**Départ en retraite
de Mme Vitard**



Monsieur Carnaval



**Mme Mocquard
notre doyenne fête
ses 93 ans lors d'un
conseil municipal**



Fête de l'école



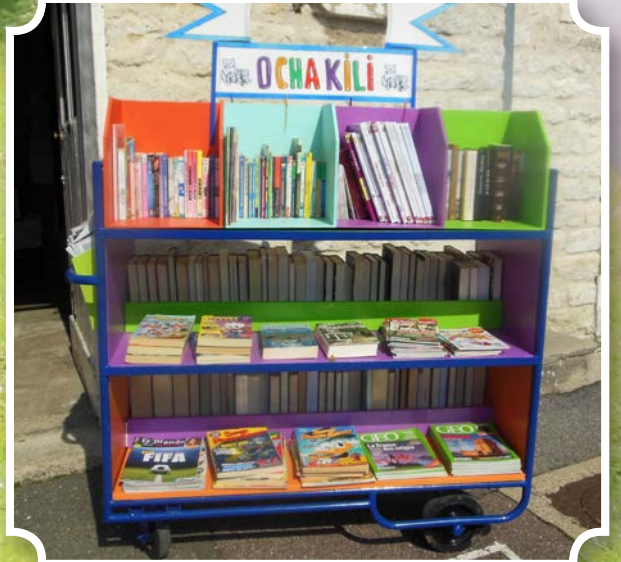
Inauguration du tennis



Nettoyons la nature



1^{er} anniversaire du Marché



Bibliothèque libre



1^{er} Téléthon

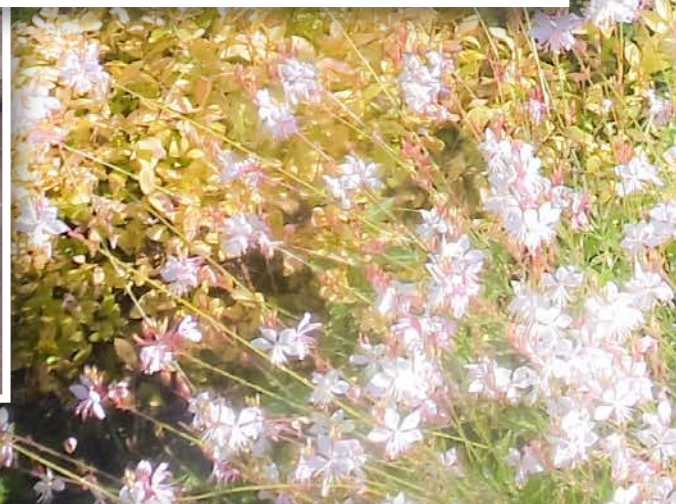




Fête
de la
musique



Fête Nationale



Marché à la Citrouille





Lettre au Père Noël



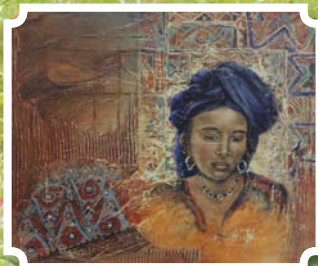
Repas de Noël à la Cantine

Fête de la Saint Denis

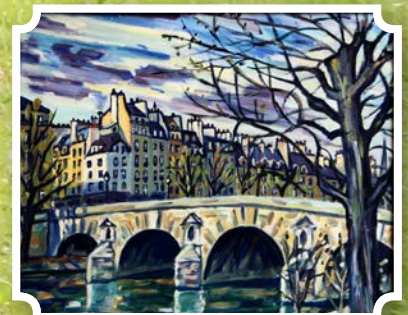
Expositions permanentes :



Aimee Bramall



Marie Vicente



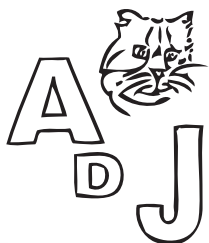
Noëlle Breuil



Daniel Muczynski



Nicole Ventura



La Fête des voisins du mois de mai a réuni une centaine d'habitants de notre village ; l'occasion de partager un bon moment, de mieux se connaître et d'échanger.

N'oublions pas notre traditionnelle Foire à Tout qui a vu plusieurs milliers d'habitants de la région sillonner les rues de notre village sous un magnifique soleil de mai.

Le théâtre a de nouveau été un grand succès réunissant sur deux journées près de 250 spectateurs.

La pièce de et avec Jacky Goupil « *Cas de Farce Majeure* » jouée par la Compagnie du mardi a déclenché de nombreux rires dans le public ; les spectateurs ont pu, après la représentation, échanger avec les acteurs autour d'un verre et des petits fours.

Plusieurs centaines de personnes sont venues au Marché à la Citrouille pour la 21^e année afin d'y acheter de multiples variétés de courges qui ont permis la réalisation de délicieuses soupes. D'autres produits tels que miel et confitures venant en très grande partie de la production des habitants de notre village étaient en vente. Petits et grands ont défilé dans les rues de Fontenay pour fêter Halloween, rires cris et joies étaient au rendez-vous et peut-être quelques caries !

Le beaujolais nouveau a rassemblé anciens et nouveaux habitants de Fontenay, un moment convivial pour se rencontrer, ce fut également l'occasion de partager un verre avec les commerçants du marché. qui se tient, nous vous le rappelons, tous les vendredis sur la place de la



Mairie ; venez y acheter fruits, légumes, poissons crustacés, viandes, tartes et tant d'autres délicieuses bonnes choses qu'il serait regrettable de ne plus avoir par manque de fréquentation du marché.

Les enfants ont fêté Noël avant l'heure avec le Spectacle de magie « *Mémé Purple* » qui s'est déroulé dans la salle communale Claude Delorme ; plein de rires et d'étonnements dans leurs petits yeux émerveillés.



Création de la Section Théâtre avec la « Cie des Chaparleurs »

Réunis par une même passion et une même envie de s'amuser, d'apprendre et de progresser, les membres ont adhéré avec enthousiasme au projet de constituer une troupe amateur.

Ils nous ont proposés une soirée Karaoké live le samedi 26 novembre dans un magnifique décor de cabaret remportant un franc succès auprès du public Fontenaisien.

Un rallye touristique, culturel et ludique et familial aura lieu le dimanche 30 avril 2017.

Les cours de théâtre ont lieu le jeudi de 20h à 23h à la maison communale.

On y travaille la technique du comédien et la mise en pratique en préparant les pièces qui seront représentées les 10 et 11 juin 2017.

Les personnes souhaitant rejoindre l'aventure sont les bienvenues, que ce soit pour jouer la comédie ou apporter leur pierre à l'édifice (costumes, décors, régie son et lumière...)

Renseignements : 06 84 18 83 32

La reprise des cours de Judo a fait redécouvrir à nos petits judokas les valeurs de cet art martial nécessitant concentration et discipline.

Voilà l'ADJ c'est tout ça, avec comme moteur l'envie de créer du lien avec les gens du village dans une ambiance conviviale et pleine de chaleur. Nous avons besoin de bénévoles et si vous souhaitez nous aider, ne serait-ce que pour une seule de toutes ces manifestations, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous écrivant à l'adresse adjfontenaystpere@orange.fr. Nous aurons le plaisir d'organiser de nouveau pour vous, toutes ces manifestations en 2017.



FONTENAY AMITIES

le lien entre les générations

Maison communale
6, place de la Mairie
78440 FONTENAY ST PERE
06 73 94 06 68 - ithen@orange.fr

Rétrospective de l'année 2016

Janvier

Assemblée générale et sa traditionnelle galette des rois.

Février

Film et conférence sur l'origine de l'enseignement moderne du Yoga à partir du *Souffle des Dieux*.
Repas à l'École Hôtelière du lycée Camille Claudel à Mantes-la-Ville.

Mars

Repas asiatique au *Planet Wok* de Mantes la Jolie.

Avril

Sortie en Normandie (Visite des plages du débarquement et de la ville de Bayeux).

Mai

Repas spectacle au *Star Paradyse* de Gisors.

Juin

Repas des adhérents à la Maison Claude Delorme Buffet préparé par Nicolas Robin.

Septembre

Repas au Restaurant d'application *Le Giboin* à Aubergenville.

Octobre

Sortie à Auvers-sur-Oise.

Novembre

Repas asiatique au *Planet Wok* de Mantes la Jolie.
Repas à l'École Hôtelière du lycée Camille Claudel à Mantes-la-Ville.
Tournoi de belote à la Maison Claude Delorme.

Décembre

Sortie à Paris *Passages couverts et Palais-Royal*.
Repas de Noël au *Restaurant du Golf* de Villarceaux.

Nous avons aussi animé six buvettes au marché de Fontenay-Saint-Père et participé au forum des associations et à l'organisation du Téléthon.

- Lundi et vendredi aquagym à la piscine de Porcheville.
- Mardi après-midi convivial autour de jeux de société et d'un goûter.
- Jeudi matin Bridge.
- Jeudi après-midi Marche.
- Lundi, mardi et jeudi Yoga.

Notre démarche est la convivialité et la création de lien entre les habitants toutes générations confondues. Nos activités sont ouvertes à tous ceux qui sont disponibles en semaine. Nous sommes à l'écoute de toute suggestion.

Venez-nous rejoindre (Adhésion 14 €).

Le conseil d'administration se joint à moi pour vous adresser tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2017.

Le Président : Alain ITHEN



AS Fontenay-Saint-Père

Suite à une grosse vague de départ de nos jeunes licenciés en septembre 2015, l'équipe dirigeante de l'AS Fontenay-Saint-Père a dû redoubler d'énergie pour faire connaître le club afin que nous repartions en septembre 2016 avec un nombre de licenciés à la hausse. Nous avons travaillé de façon à mettre en place différents évènements, pour faire connaître le club et créer une ambiance conviviale (sortie au Parc des Princes, entraînement entre amis). À ce jour, nous comptons 90 licenciés. Nous avons une équipe U7, U9, U15 et deux équipes Séniors.



LES JAZZIES

L'association « *Les Jazzies* » propose des cours de danse pour vos enfants, à partir de 4 ans, et un cours de gym d'entretien pour adultes. Françoise et Mélanie, Professeurs diplômées d'Etat, leur enseignent le Modern-Jazz avec beaucoup de dynamisme et d'enthousiasme, les lundis et mardis soir.

L'année passée « *Les Jazzies* » ont participé à deux rencontres chorégraphiques représentées avec brio par le groupe des Ados aux « *Choré Spectacle en Seine* » (Mantes la Ville) au profit de l'Association Petits Princes et le groupe des Moyens aux « *Rencontres Chorégraphiques Irène Popard* » (Paris) avec des chorégraphies hautes en couleur. Enfin, les élèves, entourés de Françoise et Mélanie, nous ont offert un fabuleux gala de fin d'année sur le thème du grenier au CAC G.Brassens. Françoise a aussi animé un stage de 2 jours qui fut une réelle réussite, pour les enfants de 8 à 11 ans, en juillet dernier.

Cette nouvelle saison s'accompagne d'un changement au sein du bureau de l'association qui accueille Gisèle Goupil, en tant que Présidente, Graziella Cassier, Vice-présidente et Mélanie Desdoits, trésorière. Nous les remercions d'avoir pris ces fonctions et remercions aussi vivement Anabelle Guyard et Nicole Etienne qui se sont impliquées plusieurs années pour que « *Les Jazzies* » continuent d'exister.

Cette année, la gym d'entretien est de retour le mardi matin. Ainsi l'association compte aujourd'hui 49 élèves dont 4 garçons et 7 adultes (gym d'entretien). Retenez la date du 3 juin 2017, venez découvrir notre gala de danse et laissez-vous emporter pour un moment de dépaysement.

Et si votre enfant a envie de danser ou bien que vous souhaitiez intégrer le cours de gym d'entretien, il est encore temps de nous rejoindre !

Contacts :
Gisèle Goupil
 06 32 90 61 56
Isabelle Mouche
 06 87 86 42 06



Amicale des Propriétaires et Chasseurs de Fontenay-Saint-Père



Contact : Gilles JAGOURY
06 08 91 59 88 ou gjagoury@live.fr

L'Amicale des propriétaires et chasseurs de Fontenay-Saint-Père vous informe !

Cette saison 2016-2017 avait très mal débuté par un printemps froid et humide causant une forte mortalité dans les populations de perdrix et de faisans. C'est grâce à l'effort de quelques-uns d'entre nous que nous avons compensé cette perte. Nous avons, en plus des lâchers d'été, élevé des perdreaux et faisans à partir d'un jour. Cette opération s'est révélée fructueuse et nous la réitérerons l'année prochaine si la majorité du conseil d'administration est d'accord.

Nous rappelons, pour ceux qui ne le savent pas encore, que les lièvres et chevreuils sont soumis à un plan de chasse quantitatif. Nous prélevons uniquement le strict nécessaire à un bon équilibre sanitaire des populations présentes sur notre territoire.

Pour le sanglier, c'est plus compliqué compte tenu de son fort développement.

Nous attirons l'attention des automobilistes et tout particulièrement ceux qui empruntent régulièrement la route des



Ormeteaux et la RD 983 entre Fontenay-Saint-Père et LIMAY ! Les risques de collisions sont réels, il faut absolument modérer sa vitesse et rester vigilants.

Cette année un nouveau Schéma Départemental de gestion Cynégétique (SDGC) a été élaboré par la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île de France. Celui-ci est le fruit d'un travail de concertation et engage les chasseurs pour les six prochaines années sur de nombreux thèmes. Chacun d'entre nous peut le consulter et le télécharger sur le site www.ficif.com. Ce SDGC s'adresse à l'ensemble des parties prenantes soucieuses d'écologie et de développement durable et pas seulement aux chasseurs.

Pour conclure, cette année 2016 a fait l'objet de notre participation dans de nombreuses manifestations communales : l'opération « *Nettoyons la nature* » en septembre, le Téléthon en décembre et surtout notre pique-nique du 14 août sous un soleil radieux où le nombre de non-chasseurs a augmenté significativement cette année.

Nous vous donnons rendez-vous au repas dansant de fin de saison qui se déroulera le samedi 4 mars (inscriptions au préalable avant le 25 février).

Les propriétaires et chasseurs de Fontenay-Saint-Père vous adressent leurs meilleurs vœux 2017 !

*En Saint Hubert
Le Bureau*

APEF Association de Parents d'Elèves de Fontenay-Saint-Père

Les désormais traditionnelles ventes de gâteaux confectionnés par les parents des enfants de l'école, associées à la tenue d'une buvette conviviale dans le cadre du marché nocturne du village, reprennent cette année à date fixe : tous les premiers vendredis de chaque mois à partir de 16h30.

Associées à d'autres manifestations ponctuelles comme la tenue d'un stand lors du Marché à la Citrouille ou encore du marché de Noël, ces ventes au profit de l'école, permettent d'aider à financer toutes sortes de projets comme, l'an passé, le séjour de classe « *découverte* » des CM1/CM2 à Anglet, l'intervention d'animateurs Planète Mômes ou encore la sortie de

fin d'année au parc Biotropica. L'Association propose aussi des cours de karaté aux enfants à partir du CP (100 euros la cotisation pour l'année, licence incluse).

Si vous souhaitez nous rejoindre ou simplement vous renseigner, merci de nous contacter à l'adresse suivante : apefontenay@gmail.com ou Marie Cahuet au 06 16 35 71 47. Pour les utilisateurs des réseaux sociaux, vous pouvez également suivre l'actualité de l'association et intervenir sur notre toute nouvelle page facebook : Association de Parents de Fontenaystpère APEF. Mais, comme rien ne remplace le contact direct, vous nous trouverez régulièrement sur la place de la mairie, aux heures de sortie d'école ; n'hésitez donc pas à venir à notre rencontre !

Les 3 « *drôles de dames* » du bureau de l'association : Marie Cahuet, Ingrid de Lamazière et Aurélie Biskup.





La Fontenoise

Venez partager un moment de plaisir et de convivialité lors des concours de pétanque organisés par « *la Fontenoise* ». Un lot est offert chaque participant pour le remercier de son investissement.

Pour nous rejoindre :
appeler Alain STOSS au 06 74 70 51 11



COMITE DES FETES

De nouveaux projets en 2016 ont été réalisés pour le bonheur de tous les habitants de Fontenay-Saint-Père ainsi que des villages voisins grâce au dynamisme de l'équipe du comité des fêtes.



Le 25 juin la fête de la musique avec ses artistes de chansons françaises, de pop rock et ses musiciens mais aussi ses percussionnistes et ses danseurs de Hip-Hop ont fait leur « show » dans la cour de l'école où une foule de fans était venue les écouter et se restaurer.

Le traditionnel bal du 13 juillet à l'occasion de la fête nationale offert aux fontenaisiens fut une très belle occasion de passer une excellente soirée « à la bonne franquette ». Le lâcher de lanternes chinoises et le DJ ont « mis le feu » à la cour de l'école jusque tard dans la nuit.



Grand défilé, le 12 mars dans les rues du village, M. Carnaval entouré de ses princesses, pirates et autres superhéros a déambulé dans les rues du village. Selon la tradition, en tant que représentant de l'hiver, son parcours s'est terminé au terrain communal où il a été brûlé dans un grand feu pour accueillir le printemps dans la joie.



Fête de la Saint-Denis

Fort de son succès de l'an passé, le cirque « Event » est revenu cette année s'installer dans notre village à l'occasion du week-end de la fête de la Saint-Denis. Pendant 2 jours, petits et grands, assistent aux représentations du cirque, participent aux ateliers de magie et de maquillage pendant qu'un clown déambule sur le terrain communal.

Une mascotte « Minion » vers lequel tous les enfants se précipitent, semble tout étonnée de se retrouver là.

Puis, très spectaculaires, les artistes échasiers parés de magnifiques costumes envahissent l'espace.

Le soir tombe, c'est le moment du spectacle de feu et du « show laser » qui embrase la nuit.

On termine la journée du samedi, sous le chapiteau, par un grand dîner-dansant, animé de tours de magie en « close-up ».

La fête foraine a permis à tous de profiter de nombreux tours de manège et autres activités sur les différents stands.



1^{er} Téléthon à Fontenay-Saint-Père...

Le samedi 3 décembre, à l'initiative de quelques habitants motivés, le 30^e Téléthon 2016 a été aussi à l'honneur sur notre commune.

Dès le vendredi après-midi, tous les enfants de l'école et leurs enseignants ont apposé leurs mains pour réaliser une fresque magnifique qui a décoré le stand Téléthon. L'occasion de sensibiliser les enfants et leurs parents à une cause humanitaire et de faire grandir leur esprit solidaire.

Le lendemain, des habitants du village, toutes générations confondues, ainsi que de nombreux visiteurs extérieurs ont participé aux randonnées proposées. Marcheurs, coureurs, Vététistes et même cavaliers ont uni leurs efforts et arpenté un parcours balisé et sécurisé à travers notre jolie campagne. Bravant l'hiver, dynamisés par l'ambiance bon enfant et l'esprit de solidarité de l'évènement, tous les participants, grands et petits,

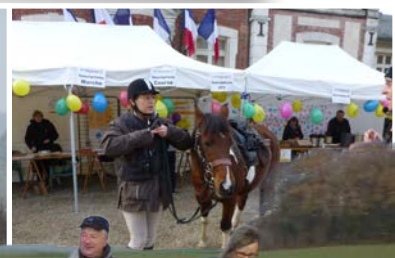
fontenaisiens ou pas, ont fait preuve d'une grande générosité. Grâce à leurs inscriptions, leurs dons et leur participation au stand restauration, la somme de 650 € a été reversée à l'AFMTELETHON.

Un grand merci au Comité des Fêtes, à l'ensemble des Associations du village, aux élus, à l'école et à tous les bénévoles sans qui cet évènement n'aurait pas pu avoir lieu.

116 participants :
24 vététistes
11 coureurs
77 marcheurs
4 cavaliers
1 000 km parcourus

« *Innové pour guérir* » est la devise du Téléthon ; à notre petite échelle de village, nous aussi, avons innové et participé au combat des malades et de leurs familles. Un grand merci à tous !

Nous serons heureux de renouveler l'expérience l'an prochain avec, nous l'espérons, une participation encore plus grande des habitants.



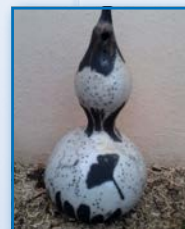
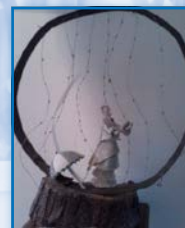
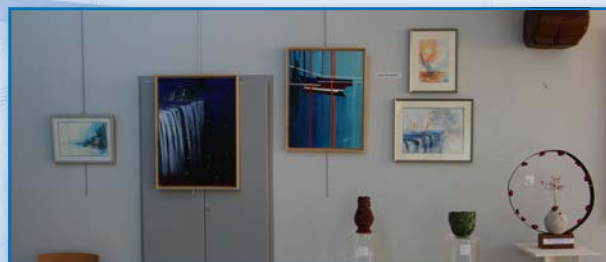
Le 16^e Salon Artistique

Traditionnellement, le marché à la Citrouille a accompagné le 16^e Salon artistique.

Un programme d'une qualité exceptionnelle a été offert à un public toujours plus nombreux et toujours plus curieux. Quelque 18 peintres, aquarellistes, sculpteurs ou encore dessinateurs ont fait le bonheur des amateurs d'art.

Une grande diversité d'œuvres a pu être admirée :

- instruments de musique réalisés à partir d'objets de récupération,
 - dessins de danseuses à l'aquarelle,
 - peintures sur le thème de la mer,
 - grandes toiles abstraites,
 - magnifiques sculptures en Raku (Technique de céramique japonaise).
- Autant de styles différents qui ont ravi un large public.



« Blues sur Seine »

Le mercredi 9 novembre, l'église de Fontenay a de nouveau résonné au son du Blues.

En 1^{re} partie, les enfants de l'école, sous la direction de Sébastien, ont interprété les chants appris en classe pour le plaisir des parents.



Puis, c'est Leyla Mc Calla, de sa voix chaude et alanguie, qui a fait vibrer l'assistance très attentive.

Jeune musicienne de 29 ans, auteur, compositeur et chanteuse, elle sait charmer tous ceux qui la croisent. De par sa double identité culturelle ; les États-Unis où elle est née et Haïti où sont ancrées ses racines, Leyla Mc Calla chante en anglais, en français et en créole haïtien. Qu'il s'agisse de morceaux traditionnels revisités ou de compositions originales ; il flotte dans sa musique quelque chose d'intemporel et ses textes sont imprégnés d'un humanisme qui questionne le monde. Instrumentiste classique, elle débute en tant que Violoncelliste dans « *Carolina Chocolate Drops* », puis s'installe à La Nouvelle-Orléans, en 2010 pour continuer sa carrière en solo. C'est un changement de vie nécessaire afin de modifier ses perspectives musicales et de retrouver ses racines créoles.

Cette jeune américaine, à la musicalité cosmopolite et métissée, a su conquérir le cœur de fontenaisiens.

LES YVELINES FONT LEUR CINÉMA

Dimanche 21 août le département des Yvelines et la commune de Fontenay-Saint-Père ont organisé une soirée cinéma en plein air. 140 personnes sont venues assister à la représentation du film « *Le Prénom* ».



Durant cette soirée, le traiteur « *Les 2 p'tits pois* » a fourni la restauration et la buvette, Guillaume a assuré la partie musicale.

Tout le monde est reparti ravi.

Le Marché

Le marché nocturne a fêté cette année, son 1^{er} anniversaire, belle soirée d'échanges autour d'un verre et d'un gâteau offert par les « 2p'tits pois ». Des commerces supplémentaires sont venus nous rejoindre parfois de façon intermittente selon la saison, la pâtisserie, le glacier, le producteur de fraises... et depuis peu notre poissonnier qui vient chaque semaine de Ouistreham pour nous proposer des produits fraîchement pêchés et préparés...

Avec le marché « spécial Noël », qui s'est déroulé, tous les vendredis de décembre, nous essayons de vous apporter un service de qualité.

Nous remercions tous les Fontenaisiens qui viennent chaque vendredi faire leurs courses au marché.



04 | N° 51
Mercredi 28 Septembre 2016

FONTENAY-SAINT-PÈRE Le marché nocturne a besoin de plus de clients

Un an après le lancement de son marché nocturne du vendredi soir, la mairie de Fontenay-Saint-Père souhaite y attirer plus de clients, pour le pérenniser avec certitude.



« Nous avons donc fait cette exposition pour sensibiliser les gens. Que s'ils veulent que le marché reste, il faut venir », indique Thierry Joré (SE), maire de Fontenay-Saint-Père.

Le marché nocturne de Fontenay-Saint-Père, c'est le rendez-vous incontournable de la commune le vendredi soir. Pour les clients, l'attachement est palpable, même ce 16 septembre où ils ont dû braver la pluie pour venir. « Je suis une inconditionnelle de ce marché, j'y suis tout le temps, reconnait Christiane, une Fontenaysienne d'une soixantaine d'années. Il apporte beaucoup

de choses : des commerces, des concerts, des buvettes des associations et on peut aussi faire de très bons achats. C'est un plaisir long temps ».

L'objectif était d'inciter les gens à venir

Pourrait, plus d'un an après sa mise en place, la municipalité a signalé

dans le dernier bulletin municipal, le marché n'était pas assez fréquenté. « Aujourd'hui, mais nous espérons que la stabilité de ce marché ne peut perdurer sans un nombre d'inscrits 150 clients réguliers ; or nous ne sommes que 100 clients. Nous espérons donc augmenter le nombre de clients par semaine dans notre village », peut-on notamment lire. Un questionnaire a également été mis en ligne afin de « comprendre quelles sont les raisons de cette faible participation ».

« C'est un vrai lieu de vie et j'espère que ça va continuer longtemps »

Thierry Joré (SE), maire de Fontenay-Saint-Père, reconnaît que le marché n'est pas assez fréquenté, mais il explique que l'objectif était d'inciter les gens à venir. « On se rend compte que les 70 familles qui viennent au marché, c'est bien mais c'est un peu insuffisant. Nous avons donc fait cette exposition pour sensibiliser les gens. Que s'ils veulent que le marché reste, il faut

Actualités

venir. Partant de ses échanges avec les commerçants, Thierry Joré estime que « si on avait juste 20 ou 30 familles supplémentaires, ce serait royal ». Si les canapots louent l'ambiance et l'organisation du marché, la plupart de la dizaine de marchands partagent le constat du maire. À l'image de Jean-Noël Dange, revendeur de fruits présent depuis le lancement du marché. « L'atmosphère est très agréable, on va plus régulièrement, regrette-t-il. Les animaux font le marché marchent très bien, mais il n'y a pas assez de gens qui achètent. Même son de cloche pour Julie, le traicteur antillais : « J'aime le marché, et qu'il continue, c'est juste un peu de clients ».



PNRVF Contrat à Énergie Positive

Le 6 décembre 2016, M. Pascal Mocquard (Conseiller Municipal) a participé à la signature de la convention des Territoires à

Énergie Positive pour la Croissance Verte. Cet événement s'est déroulé au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en présence de M. Marc Giroud Président du PNRVF et Mme Ségolène Royal ministre de l'environnement. La convention permet l'appui financier pour des actions de réduction des besoins d'énergie, de développement des énergies renouvelables et d'implantation de filières vertes. Pour notre commune, dans le cadre de la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace public, cela a permis de refaire en totalité l'isolation de l'école primaire (la



Mairie-école représente 61 % de la consommation d'énergie des bâtiments de la commune). Cette réalisation entraîne une réduction des consommations énergétiques pour le chauffage estimé à 10 % ; soit une économie par an de 10 000 kWh de gaz, de 630 € de dépenses et de 2,3 téqCO₂ pour les émissions de gaz à effet de serre. La subvention représente 65 % du coût de l'opération estimé à 24 300 €.

Embellissement

En 2016, dans le village, de nouvelles réalisations ont été effectuées grâce à l'aide d'habitants de bonne volonté, l'équipe municipale et nos agents communaux.

- ◆ fleurissement du talus de la rue de la Mairie et de la place des rues,
- ◆ le nettoyage de la rue Léon Andrieux,
- ◆ la réalisation de palettes et caisses végétalisées que vous avez pu admirer tout l'été a embelli le village.

En 2017 nous avons comme projets :

- ◆ l'embellissement des lavoirs ; une restauration va être réalisée au niveau des portes du lavoir de la rue Léon Andrieux. De nouvelles plantations viendront embellir le site au printemps prochain,
- ◆ suite du programme d'entretien des autres lavoirs du village,
- ◆ mise en place d'hortensias, graminées et vivaces dans les massifs devant la mairie,
- ◆ espace paysager autour de la borne Relais,
- ◆ plantation de petits fruitiers dans le village et notamment dans les sentes.

« Fontenay Fleuri »

Mise en place de notre 1^{er} concours « Fontenay Fleuri » Vous avez pu remarquer en vous promenant dans les rues du village cet été, que chaque participant au concours, avait sur sa maison, un panneau précisant son numéro d'attribution. Chacun a proposé un fleurissement différent qui a été noté par les habitants du village permettant ainsi de nommer les lauréats. En 2017, notre 2^e concours, sera un peu différent, il proposera aux habitants d'ouvrir leurs jardins. La fiche d'inscription et tous les renseignements nécessaires au concours seront distribués ou bien disponibles en mairie en début d'année.

- 】 1^{er} Prix : M. Mme FERRER
- 】 2^e Prix : M. Mme PUDYZS
- 】 3^e Prix : M. Mme LETESSIER
- 】 4^e Prix : M. Mme GUEGAN

Bravo aux lauréats 2016 !



**Villes et Villages
Fleuris**



Notre première participation au concours, qui a pour slogan : « une ville fleurie ou un village fleuri, c'est une commune qui valorise un paysage qui lui est propre ».

Belle surprise pour notre commune, le jury a été sensible à tous les efforts et les projets aussi bien sur la partie fleurissement qu'environnementale. Nous avons obtenu notre « **1^{er} Pétale** ». Notre commune s'est distinguée en recevant cette année, le prix « **coup de cœur du jury** ».

La remise des prix se fera en début d'année 2017. Voici un extrait de l'interview réalisée à cette occasion pour la brochure de Villes et Villages Fleuris 2017 :

« Dans une nouvelle dynamique municipale, nous préservons notre patrimoine vert et nous embellissons nos espaces naturels, afin de laisser un bel héritage aux générations à venir, tout en vivant dans un environnement sain et diversifié au quotidien. Le label VVF est un bon outil pour nous y aider. »

Au-delà de ces projets enthousiasmants, c'est le comportement responsable et citoyen de chacun qui peut contribuer, en premier, à l'embellissement de notre village.

Par des gestes simples : une poubelle rentrée, quelques débris ramassés, un trottoir balayé et c'est le quotidien de tous qui s'améliore.

Au cœur de la ruche...

Comment imaginer qu'une si petite bête soit une véritable héroïne dans notre jardin. C'est pourtant grâce à elle que nous pouvons admirer les fleurs et manger du miel. On dénombre environ 20 000 espèces d'abeilles dans le monde et un millier en France.

L'abeille européenne

Nom : Apis Mellifera

Ordre : Hyménoptères

Famille : Apoïdés

Taille : 9 à 15 mm pour les ouvrières, 15 à 20 mm pour la Reine

Longévité : 5 à 6 semaines en été, 5 à 6 mois en hiver

Les ancêtres des abeilles

Les premières abeilles sont probablement apparues en même temps que les fleurs, il y a environ 100 millions d'années. Aux débuts solitaires (abeilles sauvages), elles évoluent avec le temps vers des formes sociales plus élaborées se nourrissant de nectar et de pollen et se spécialisant dans la pollinisation.

La ruche

On n'y dénombre pas moins de 15 000 abeilles en hiver et 80 000 en été pour les butineuses. Elles forment des « colonies » et vivent en société.

Trois castes composent une colonie :

La Reine

Au début il y a un œuf ordinaire dont le destin va être extraordinaire. Nourri de gelée royale, il grandit dans une cellule royale. La larve faisant l'objet de toutes les attentions va éclore au bout de 16 jours. Dès sa naissance, la reine en puissance va piquer ses voisines pour éliminer les rivales. Pas de temps à perdre, elle s'envole par une belle journée pour son « vol nuptial » et va rejoindre le bal des faux-bourdon. Lors de cette folie amoureuse, les plus vaillants vont s'accoupler avec elle afin de remplir



sa « spermathèque » pour toute une vie. Elle retourne dans sa ruche et n'en ressortira plus.

Son thorax très développé la différencie des autres abeilles ; elle est l'unique femelle fécondée et mère de toute la colonie, et passera sa vie à pondre jusqu'à 2000 œufs par jour. Elle va vivre entre 3 et 5 ans.



L'ouvrière

Au cours de son existence, une abeille ouvrière (femelle non fécondée) exerce 7 métiers différents :

La « **nettoyeuse** » dès sa naissance garde la ruche propre et en bonne santé.

La « **nourrice** » capable de sécréter de la nourriture, s'occupe du couvain avec patience et constance.

La « **maçonne** » construit les rayons de la ruche dès que ses glandes cirières produisent à plein régime.

La « **manutentionnaire** » est préposée à la réception et au rangement du pollen et du nectar.

La « **ventileuse** » régule la température de la ruche en battant des ailes.

La « **gardienne** », vigile posté à l'entrée de la ruche, la défend contre toute intrusion de colonies ennemies.

La « **butineuse** » est responsable de l'approvisionnement de la ruche en eau, pollen, nectar et propolis. Une butineuse effectue 10 à 100 voyages par jour. Ce rythme exténuant aura raison d'elle au bout de 4 à 5 jours.

Le Faux-bourdon

Né d'un œuf pondu non fécondé, il a pour rôle la fécondation des futures reines. Il mourra après l'accouplement.



Le trésor des abeilles

Le miel

(un long processus)

Le nectar des fleurs, ramené dans le jabot des abeilles, se mélange à des enzymes et est stocké dans des alvéoles de cire qui seront fermées quelques jours après par un opercule de cire. Le miel se concentre et arrive à maturité. L'apiculteur, attentif, le récoltera dans des conditions bien précises. Sa texture et sa couleur dépendent des fleurs butinées.

Le miel reconnu pour ses vertus sont nombreuses, c'est un parfait complément alimentaire qui en fait un véritable remède (bon pour la digestion, circulation sanguine, asthme, rhumatisme, antiseptique sur les plaies...).

La gelée royale

Fabriquée par les jeunes ouvrières, elle sert de nourriture à la reine et aux larves qui voient leur poids multiplié par 1 000 en 3 jours.

La gelée royale est un excellent stimulant naturel qui renforce les défenses immunitaires

Le pollen

Il s'agglomère en pelotes sur les pattes des butineuses et de retour à la ruche, il est donné aux larves pour leur développement.

Le pollen, riche en vitamines, protéines et acides aminés, est très efficace pour lutter contre la fatigue.

La propolis

Résine récoltée sur les arbres et rapportée à la ruche. Les maçonnes la mélangent à de la cire pour s'en servir à colmater les fissures de la ruche ou à se prémunir des bactéries.

La propolis possède des propriétés antiseptiques reconnues et est utilisée pour ses actions antibactériennes.

L'Essaim

Les colonies d'abeilles se reproduisent naturellement par « essaimage ». D'avril à juin, l'essaim quitte sa ruche avec la reine, il compte 20 000 abeilles, parfois plus. Si un essaim arrive dans votre jardin avec un bruit impressionnant, il vient s'accrocher à un arbre ou à un mur - pas d'inquiétude à avoir - il ne s'occupera pas de vous. Appelez un apiculteur, il se fera un plaisir de retirer l'essaim vagabond en vous expliquant ce qu'il fait et pourquoi il le fait.

Les abeilles sont des insectes utiles et protégés. Les tuer est un délit (code rural).

Sans abeilles, pas de fleurs... Danger!

Avec l'utilisation massive de pesticide, la disparition des haies et des plantes sauvages, les abeilles ont bien du mal à survivre. Si elles venaient à disparaître, les conséquences seraient catastrophiques. En butinant les fleurs, elles transportent sur leurs pattes le pollen produit par les organes mâles (anthères) vers les organes femelles (stigmates).

C'est la « pollinisation » qui permet aux fleurs de se reproduire. 35 % de nos ressources alimentaires dépendent des insectes. Depuis les années 1990, des ruchers entiers ont disparu, victimes d'intoxications dues à certains produits chimiques, de maladies contagieuses ou de parasites (ex : le varroa).

L'apiculteur, un passionné

Amoureux des abeilles et de la nature, il participe à la sauvegarde de la biodiversité. Avec des vêtements appropriés et un enfumoir, il visite ses ruches par temps sec. Il récolte le miel, désopercule les rayons, extrait le miel, le filtre, le laisse macérer dans un maturateur, puis le met en pot.

Apiculteurs de Fontenay-Saint-Père

 Roger BOSCHER

 Bachir CHIKH

 Michel ROBIN

 Guy TUFFIER

 François WILLEMART



Agenda 2017

Janvier

7	Fontenay Amitiés	Assemblée Générale
7	ASF	Galette des rois
8	Mairie - CCAS	Repas des Anciens
21	Mairie	Vœux du Maire
28	ADJ	Assemblée Générale

Février

4	ASF	Repas
11	Comité des Fêtes	Assemblée Générale
26	Amicale des Chasseurs	Fermeture de la chasse

Mars

4	Amicale des chasseurs	Repas des chasseurs
5	Mairie - CCAS	Concert Chorale ET CAETERA à L'église
18	Fontenay Amitiés	Belote
25	Fontenay Amitiés	Repas des adhérents

Avril

Du 10 au 14	ASF	Stage de Football
23	Mairie	1 ^{er} tour des Élections Présidentielles
23	La Fontenoise	Concours de pétanque
30	ADJ	Rallye

Mai

7	Mairie	2 ^e tour des Élections Présidentielle
8	Mairie – Anciens Combattants	Cérémonie du 8 mai
14	ADJ	Foire à Tout
16	Fontenay Amitiés	Visite du Sénat
19	ADJ	Fête des Voisins
21	La Fontenoise	Concours de pétanque

Juin

3	Les Jazzies	Spectacle
10	ADJ	Théâtre la Cie des Chaparleurs
11	ADJ	Théâtre la Cie des Chaparleurs

11	Mairie	1 ^{er} tour des Élections Législatives
18	Mairie	2 ^e tour des Élections Législatives
18	La Fontenoise	Concours de Pétanque
24	Comité des Fêtes	Fête de la Musique
30	Mairie	Spectacle péri-éducatif

Juillet

1 ^{er}	École et Mairie	Fête des Prix
13	Comité des Fêtes	Fête Nationale
23	La Fontenoise	Concours de pétanque

Aout

26-27	Amicale des Chasseurs	Ball-Trap
-------	-----------------------	-----------

Septembre

3	La Fontenoise	Concours de pétanque
9	Mairie	Forum des associations
16 et 17	ADJ Théâtre	Théâtre
17	Mairie	Journée du Patrimoine
30	Comité des Fêtes	Fête de la St Denis
	Mairie	Nettoyons la Nature

Octobre

1 – 2	Comité des Fêtes	Fête de la St Denis
15	ADJ	Marché à la citrouille
15	Mairie	Salon Artistique
31	ADJ	Halloween

Novembre

11	Mairie – Anciens Combattants	Cérémonie du 11 novembre
17	ADJ	Beaujolais Nouveau
18	Fontenay Amitiés	Belote

Décembre

7	Fontenay Amitiés	Repas de Noël
9	Comité des Fêtes	Téléthon
17	Les Jazzies	Spectacle
22	Mairie - CCAS	Remise des colis de Noel aux anciens avec les enfants du Péciscolaire

Encombrants 2017 : 4 janvier, 30 mars, 8 septembre. Rappel : les encombrants sont à sortir la veille au soir à partir de 19 heures.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi	9h - 12h	Secrétariat
Lundi	16h - 18h	Secrétariat
Mardi	9h - 12h	Maire adjoint
Mardi	16h - 19h	Secrétariat

Mercredi	9h30 - 12h	Maire adjoint sur RDV
Jeudi	9h - 12h	Secrétariat
Jeudi	17h - 18h	Secrétariat
Vendredi	16h - 17h30	Secrétariat
Samedi	8h - 10h	Le Maire sur RDV

*La Journée
du Vexin*
BOULANGERIE - PÂTISSERIE
13, rue nationale - 78440 Drocourt
Tél. : 01.30.33.03.42

Les plus beaux bijoux
sont ceux qui inspirent
chaque jour une
nouvelle émotion...



DARAS

Bijouterie - Joaillerie

13, place de la République

Mantes-la-Jolie

www.laguilledesorfèvres.com



Terra Viridis

Artisans du paysage

Création et entretien de jardins

www.terraviridis.fr

06 60 90 23 84 - 06 62 21 03 50

ARTISAN PIZZAÏOLO

Évitez d'attendre, commandez vos pizzas par téléphone au

06 78 88 22 75



TOUS LES MIDIS • Du lundi au vendredi

Z.I. de Limay-Porcheville → Parking de l'entreprise ALPA

TOUS LES SOIRS • À partir de 18h00

Lundi Lainville → Parking face à la Mairie
Mardi Auffreville-Brasseuil → Parking Salle Municipale
Mercredi Fontenay-Saint-Père → Parking de la Croix
Jeudi Gaillon-sur-Montcient → Place de l'Église
Vendredi Guitrancourt → Place de la Mairie

MP Confort Habitat



Isolation Thermique, Acoustique.
Aménagement Intérieur, Combles.
Vitrerie, Miroiterie.

mp.confort.habitat@gmail.com

06 17 34 31 09 — 06 37 21 64 00

LES CLÔTURES MANTAISES

ETUDE • PRESCRIPTION • POSE

CLÔTURES • PORTAILS • SERRURERIE • CONTRÔLE D'ACCÈS

01.34.77.35.97

37 ROUTE DE MEULAN 78440 guitrancourt

cloturesmantaies@gmail.com

LA **nouvelle**
RÉSERVE

**LIBRAIRIE
GÉNÉRALISTE
INDÉPENDANTE**
09 72 48 11 55

Du mardi au samedi
10h00 à 19h00 sans interruption

lanouvellereserve@gmail.com

5, rue du Maréchal Foch
78520 LIMAY

Parking réservé à la clientèle

LES HALLES DE LIMAY

FRUITS - LÉGUMES - PRODUITS FRAIS - ESPACE SURGELÉS



OUVERT AUX PARTICULIERS
du LUNDI au SAMEDI de 8H30 à 19H30

FERMÉ LE DIMANCHE

4 rue des Carrères
78520 LIMAY

01 30 33 31 10

ets TAILLIER
Chauffage - Plomberie - Energies Renouvelables

Maison fondée
en 1958



Tél. 01 30 42 90 11
INSTALLATION NEUF ET RÉNOVATION

27, rue de Villiers - 78710 ROSNY SUR SEINE
Fax 01 30 42 14 80 - ets.taillier@free.fr

Décoration
Ravalements
Industries

Revêtements
sols et murs

Qualification
Qualibat

**ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE PEINTURE**

S.N.E. **Chapuis**

Tél. 01 34 74 13 41

Fax: 01 34 74 15 49

26 bis avenue Chateaubriand
78520 MÉZY

SARL CHAMPION Christian

Entreprise de Maçonnerie

Tél. 01 34 97 22 97

06 15 95 52 83

christianchampion95@sfr.fr



Construction - Réparations - Transformations

Etudes - Projets - Devis

7, chemin des Taille Beurre
78520 Follainville-Dennemont

RC B 415 053 388

POMPES FUNÈBRES CRITON

Maison fondée en 1901

MARBRERIE FUNÉRAIRE

www.pompesfunebrescriton.fr

Crémation - Transports de corps
Travaux dans tous cimetières
Contrats prévoyances obsèques

societe.criton@wanadoo.fr



10, rue de Lorraine
78200 Mantes-la-Jolie
01 34 77 04 89



www.class-cars.fr

**Tous transports en autocars
Voyages - Excursions**

BP 25 - 31, bd Renard Benoit - 78680 EPONE
Tél. 01 30 95 38 76 - Fax 01 30 95 16 40
E-mail: class.cars@wanadoo.fr



**INSTALLATIONS GÉNÉRALES
D'ÉLECTRICITÉ**
BÂTIMENT - INDUSTRIE
ÉCLAIRAGE PUBLIC
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

ENTREPRISE RAOULT

Bureaux - Atelier: 29-33-35 bis, rue Pierre Curie
78200 MANTES-LA-JOLIE

Tél. 01 30 94 13 79 - Fax 01 30 63 00 99
e-mail: ENT.RAOULT@wanadoo.fr



Création - Entretien
Elagage - Clôture
Allée - Terrasse
Arrosage Automatique

Au service de vos espaces verts
depuis 1977

LOMMOYE 78270

sarlvdpj@orange.fr

01 34 76 14 20

vandammeparcsetjardins.fr

Société des Traditions Artisanales de Construction et Restauration

Entreprise Générale du Bâtiment

- Maîtrise d'Oeuvre -

Qualification: Qualibat N°2111-3122

R.G.E. Eco Artisan n°8611

11, rue du Côteau
95510 Saint-Cyr-en-Arthies

Tél.: 01 34 78 16 90 - Email: stacr95@gmail.com
S.A.R.L. au capital de 7622,45 €



SEEM
GROUPE FARENEIT

CHAUFFAGE AU GAZ ET CHAUFFAGE AU FUEL
CLIMATISATION REVERSIBLE - PLOMBERIE -
INSTALLATION - CONTRAT DE MAINTENANCE

38/46 Rue Calmette et Guérin 78500 SARTROUVILLE

Tel : 01.61.04.36.37 - Fax : 01.61.04.36.38
seem@fareneit.fr



363-5422-5423



Attestation de capacité n°14749



Membre du GCCP

POUSSET & FAUCRET

Plomberie Chauffage Ramonage

Entretien chaudières Gaz - Fuel

Chauffe-eau solaire

Tél. 01 30 42 82 75

57, rue Nationale 78710 Rosny-sur-Seine



Entreprise Level

01.34.78.25.16

06.03.52.88.66

Plâtrerie, isolation, carrelage, couverture,
taille de pierre

40, route des Mares |
95510 Villers-en-Arthies | mac.level@sfr.fr

Adresses & Téléphones Utiles

MAIRIE 01 34 79 11 21

Fax : 01 34 79 11 26
Adresse mail : mairie-fontenay.st.pere@wanadoo.fr
Place de la mairie – 78 440 FONTENAY-SAINT-PERE

ÉCOLE PUBLIQUE 01 34 79 11 92

Place de la Mairie – 78 440 FONTENAY-SAINT-PERE

GROUPEMENT PAROISSIAL 01 34 79 11 65

6, rue de la Mairie – 78 440 FONTENAY-SAINT-PERE

LA POSTE 3631

LIMAY/ BRUEIL en VEXIN/ GARGENVILLE (vous renseigner avant déplacement)

RÉSEAU TAM (bus) 01 30 94 77 77

TAXI des YVELINES (Daniel GOMES) 06 80 58 83 12

Administration

PRÉFECTURE DES YVELINES 01 39 49 78 00

1 rue Jean Houdon – 78000 VERSAILLES
Site internet : www.yvelines.pref.gouv.fr

SOUS PRÉFECTURE 01 30 92 74 00

18, rue de Lorraine – 78200 MANTES-LA-JOLIE
(du lundi au vendredi de 08h45 à 15h45)
Adresse mail : sp-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr

DDT 01 30 63 23 00

(Voirie route départementale 913 et 983)
12 rue des Pierrettes – 78200 Magnanville

HÔTEL des IMPÔTS 01 34 79 49 00

1, place Jean Moulin – 78200 MANTES-LA-JOLIE

PERCEPTION de LIMAY 01 39 29 22 20

40, rue Adrien Roelandt – 78520 LIMAY

CPAM des YVELINES 3646

Place Sully – CS50001 – 78200 MANTES-LA-JOLIE

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 08 20 25 78 10

1, rue La Fontaine – 78200 MANTES-LA-JOLIE

SECTEUR D'ACTION SOCIALE 01 34 77 87 00

8 – 10, avenue de la Paix – 78520 LIMAY

RAM (Relais Assistantes Maternelles) 01 34 97 13 89

Rue de Montalet – 78 440 ISSOU

POLE EMPLOI 3949

2 boulevard Calmette – 78200 MANTES-LA-JOLIE

TRIBUNAL D'INSTANCE 01 30 98 14 00

20, avenue de la République – 78200 MANTES-LA-JOLIE

HÔPITAL DE MANTES 01 34 97 40 00

2, boulevard Sully – 78200 MANTES-LA-JOLIE

GENDARMERIE de LIMAY 01 30 92 41 55

14, avenue de la Paix – 78520 LIMAY

COMMISSARIAT de MANTES 01 30 94 82 10

43, rue Pierre Sémard – 78200 MANTES-LA-JOLIE

Liste des Marchands Ambulants

CHARCUTIER / TRAITEUR LECOMTE 01 30 94 75 88

Passage le lundi matin

BOULANGERIE / PÂTISSERIE CHAILLOU 01 30 93 55 81

Passages : tous les jours scolaires sauf mercredi, samedi, dimanche

Place de la Mairie de 08h45 à 09h00

ARTISAN PIZZAÏOLO 06 78 88 22 75

Place de la Croix, pour ne pas attendre commandez vos pizzas.

Mercredi : 17h00 à 21h00

Numéros d'Urgence

S.A.M.U 15

Police secours 17

Pompiers 18

Appel d'urgence européen 112

Allô enfance maltraitée 119

S.O.S médecins Yvelines 01 39 58 58 58

Centre anti poison 01 40 05 48 48